

Lapeyrouse



*informations
municipales*

UNE BONNE ÉQUIPE



UN BEAU TERRAIN



LAPEYROUSE QUI GAGNE

LAPEYROUSE

1986

Canton de MONTAIGUT

Arrondissement de RIOM

Département du PUY-DE-DOME

63

REVUE D'INFORMATION

MUNICIPALE

Diffusée gratuitement

Reproduction et Vente

Interdites

Rédaction - Documentation

Diffusion

Mairie de LAPEYROUSE

- Mot du Maire
- Budget
- Réalisations
- Projets
- Etat Civil

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers amis,

L'Année écoulée est celle des leçons tirées de l'expérience.

A quoi servent les promesses chimériques qui ne peuvent être tenues sinon à décevoir et faire prendre conscience de la distorsion choquante entre paroles et action.

Combien d'entre-nous auraient pu imaginer la réaction et l'indignation vives et spontanées de notre jeunesse ?

"Ce mouvement est un pur diamant, un véritable trésor".

En quelques mois, bon nombre d'étudiants ont compris les mots de Fraternité, Solidarité, Morale et Égalité.

Le monde existe et beaucoup d'entre-eux ne le savaient pas, enfermés dans leurs lycées et leurs universités. Ils en ont pris conscience subitement.

Ils se sont aperçus de l'hypocrisie de certains, du mensonge et parfois même de la duplicité, voire de la lâcheté des autres.

Je pense que comme vous j'ai envie de crier :

"Que tu es belle Jeunesse !"

Que les valeurs que tu as défendues de Tolérance, de Fraternité, d'Égalité, d'Intelligence vraie et de Compréhension au delà des différences sociales, ethniques et philosophiques sachent inspirer les femmes et les hommes de demain.

C'est plus qu'un souhait, c'est une nécessité.

A toutes et à tous une bonne et heureuse année 1987.

Le Maire JEAN MICHEL
Conseiller Régional

HISTOIRE LOCALE : A la belle époque

La "Belle Epoque" avait commencé très tôt à LAPEYROUSE, avant même 1890 et cela grâce au chemin de fer. Plusieurs personnes se rendirent aux Expositions de 1889 et 1900. En 1889, elles revinrent émerveillées par la découverte de la "Tour Eiffel", cette pyramide à base carrée et la grande roue qui l'accompagnait.

Le niveau de vie avait évolué ; on faisait la découverte de produits exotiques pour la nourriture ; on apprit à changer les semences de pommes de terre, à se servir des engrais, à utiliser beaucoup d'amendements (la chaux), à boire du vin même en semaine. Vers 1900, les fêtes se multiplièrent ; les fêtes de la Gare devinrent très importantes. C'était aussi l'époque des veillées. La pénibilité du travail avait diminué grâce à la faucheuse mécanique, à la javeleuse et enfin la batteuse.

Quelques années plus tard, apparurent des bicyclettes à jantes en bois puis la première automobile.

Cependant l'année 1900 fut ternie par le très violent orage de grêle du 2 juillet 1900. Dans la session extraordinaire du 8 juillet 1900, le Conseil estime les dégâts à au moins 200 000 F, réclame des secours pour les plus nécessiteux, dresse une liste de 60 sinistrés à secourir (les parties Sud et Est étaient les plus ravagées et cet orage survenait après les chutes de grêle de 1895 et 1897). En 1894 avait sévi la fièvre aphteuse. Fin 1902, il y eut un certain nombre de cas de rage à LAPEYROUSE et dans les communes voisines (arrêté du Maire du 4 janvier 1903).

LA VIE MUNICIPALE A CETTE EPOQUE.

Après la construction de l'Ecole, les décisions du conseil portèrent sur la création d'une 4ème Foire "considérant qu'à la foire du 17 janvier, il arrive une énorme quantité de porcs et qu'il y aurait avantage dans l'intérêt de l'agriculture à créer une 4ème foire pour éviter l'encombrement et surtout faciliter la vente des bestiaux...", l'installation d'une bascule sur la place du haut (coût 2 300 F) puis son transfert au bas du Bourg (coût 450 F), la rénovation de l'Ecole (9 ans après la construction), la translation du cimetière, le transport de déblais de l'ancien cimetière, sa transformation en place publique. Le conseil réclama plusieurs fois la construction de la route de DURMIGNAT, préféra le tracé par les Partiers et la Gare au lieu du Bourg, la Torne, les Brandes "étant donné qu'il y a à LAPEYROUSE une Gare très

importante, il y a lieu de relier DURMIGNAT à cette gare..."

La route des Monteix au Bas du Four fut réclamée de très nombreuses fois. Il fut réclamé une diminution de la contribution pour l'entretien des C.V.O. car depuis l'ouverture de la Gare, le trafic se fait par celle-ci et les chemins ont beaucoup moins de trafic ; par contre, pour le C.V.O. d'ECHASSIERES, il est réclamé au kaolin les 9/10 de l'entretien (25 novembre 1906) cette voie étant dans un état déplorable vu les lourdes charges qui y passent (les rouliers utilisaient alors de vastes tombereaux tirés par plusieurs chevaux jusqu'à la Gare ce qui, à la longue, créait de profondes ornières ; le kaolin appartenait alors à la famille DUBOUSSET). Le conseil repousse la création d'une école mixte au Créchol et aux Chemins (faute de moyens financiers). Le cinq janvier 1908, avis favorable est donné au Maire de BEAUNE qui veut installer une Gare au Bas-du-Four.

Le conseil intervenait souvent en faveur des appelés au Service Militaire et les déclarait soutiens de famille (le tirage au sort institué par la loi de 1872 subsista jusqu'en 1905 ; les bons numéros faisaient 1 an, les autres 5 ans ; les instituteurs, les membres du clergé et les soutiens de famille en étaient dispensés ; les étudiants en devançant l'appel et en versant 1 500 F ne faisaient que 1 an. Jusqu'en 1889, on pouvait avoir une exonération totale, puis après 1889, une exonération partielle, le service actif étant ramené à 3 ans, puis à 2 ans en 1905 et remis à 3 ans en 1913.

Le conseil intervint souvent sous forme de secours aux malheureux, aux femmes en couches (il n'y avait pas de sécurité sociale !) aux veuves : le 6 juin 1910 il est accordé la bibliothèque de la Gare à Madame ALAJOUANINE, son mari ayant été tué à MONTLUCON. Le conseil réclama et obtint l'installation du téléphone à la Poste (il n'y était pas les premières années), une boîte à lettres à Peuchot (6-2-1910).

C'est donc une relative quiétude qui s'établit autour de 1900 et persista jusqu'après 1910.

Mais l'inquiétude se mit à grandir après Agadir (1911), le retour à la loi de 3 ans du Service Militaire. Cependant, on n'y croyait pas...

Même après Sarajevo, on espérait encore en cette fin de juillet 1914 lorsque parvinrent les nouvelles alarmantes de la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie (du 28 juillet) puis de l'assassinat de Jaurès le 31 juillet (nouvelle connue dès le lendemain simultanément avec l'ultimatum allemand).

La moisson s'annonçait prometteuse, la récolte de blé bonne...
Le 3 août, les cloches sonnaient le tocsin...

Lapeyrouse et la Grande Guerre

Le premier moment de stupeur passé, c'est avec beaucoup de patriotisme que s'effectua la mobilisation. Les cris de "A BERLIN" jaillissaient sans interruption. Les "8 chevaux, 40 hommes" étaient pris d'assaut. On venait de tous les environs prendre le train à LAPEYROUSE ; on ne mettait aucun retard ; on couchait partout sur les quais, on se bousculait pour partir.

La Guerre : La Revanche, c'était l'affaire de 6 mois à peine ! Au printemps, ce serait le retour et la Victoire. On était loin de se douter de ce qui allait se passer : LAPEYROUSE allait perdre 43 de ses fils (contre 3 en 1870-71). Sur ce total, 13 décès ne furent jamais transcrits en Mairie ; ils avaient pour noms et prénoms : SAMY Pierre, BRUNAT Louis, MELOUX Henri, GAUVIN Claude, RIVIERE-BIDAUD, OLIVIER Gilbert, MICHARD Jules, LEPEIX Adolphe, PICANDET Alfred, MANDET Jean, MELOUX Louis, MOSNIER Alfred, FERRANDON Pierre, la plupart sans doute des disparus.

Parmi les 30 dont la notification officielle parvint par la suite en Mairie (après enquête et jugement) on en compte 5 en 1914, 13 en 1915, 5 en 1916, 3 en 1917 et 4 en 1918.

LES 5 MORTS DE 1914

Le hameau de La Villatte si cruellement frappé (4 morts au cours de la Guerre) eut d'emblée les 3 premiers décès de la commune soit :

- 1- MICHEL Léon, Pierre célibataire né le 9 août 1892 (16ème R.I.) décédé à SARREBOURG le 20 août 1914
- 2- MICHEL Lucien, célibataire né le 26 juillet 1893 (16ème R.I.) décédé à XAFEVILLERS le 25 août 1914
- 3- RIVIERE Honoré, Fréjus (du 105ème) mort à la ferme de Confrécourt, région de Fontenoy (Aisne) le 13 septembre 1914
- 4- A Fontenoy également, le 20 septembre mourut MARTIN Alexandre, Frédéric époux de SAVY Marie-Louise (il était né le 15 août 1883)
- 5- GUILHOT Adolphe décédé le 25 décembre 1914 (donc jour de Noël) au bois ST-MARD (Oise) célibataire, né le 30 mars 1894.

LES 13 MORTS TRANSCRITS DE 1915

- 1- MELOUX Léon, Jean né le 31 décembre 1894 décédé à MOOSCH (Hte Alsace) le 14 mars 1915
- 2- PAUQUET Mathieu époux BUVAT décédé à l'hôpital de COMMERCY le 19 mars 1915 (il était né à BEAUNE le 29 avril 1881)
- 3- MICHEL Fernand, Pierre, soldat au 152ème R.I., fils de Louis et Hélène PHILIPPON décédé à MOOSCH (Hte-Alsace) le 21 avril 1915 (il était né le 15 avril 1894)
- 4- LAFANECHERE Théophile Alphonse né le 17 février 1883 décédé le 24 juin 1915 à RAMBUCOURT (Meuse)
- 5- PIRON Ernest Eugène né à COMMENTRY le 23 octobre 1894 décédé le 14 juillet 1915 à LOUCHY (Pas-de-Calais)
- 6- CHIROULET Albert né à la CELLE le 2 janvier 1884, marié, habitant le Créchol, mort à METZGERAL (Haut-Rhin) le 21 juillet 1915.
- 7- LAPORTE François Alphonse né le 24 mai 1880 époux de LAPORTE Maria décédé à LINGEKOPF le 10 septembre 1915 (14ème bataillon de chasseurs)
- 8- LAPORTE Alexis Michel né le 18 mars 1885 décédé à Mareuil (Pas-de-Calais) le 25 septembre 1915
- 9- MARTIN Edmond né le 23 juin 1886, célibataire 2ème régiment de zouaves décédé le 27 septembre 1915 à ST HILAIRE LE GRAND (Marne)
- 10- AUDINAT Albert Frédéric Léon né le 2 novembre 1895, décédé à TAHURE le 27 septembre 1915
- 11- JEAMBRUN Georges Marcel 42ème R.I. disparu entre les 25 et 29 septembre 1915 à SOVAIN découvert le 4 octobre 1915 sur le champ de bataille de Champagne (il était né à VERNUSSE le 24 octobre 1894)
- 12- CHEVILLE Marcel, caporal, né le 13 mars 1895, décédé le 1er octobre 1915 à PONTAVERT (Aisne)
- 13- GUILHOT Julien Albert né le 6 novembre 1891 décédé le 6 octobre 1915 à RETHEL (Aisne)

Ainsi 1915 vit un nombre record de décès sur différents secteurs du front et au cours des dures batailles des Vosges (Linge, "Vieil Armand"), Artois, Aisne et Champagne.

Les 5 soldats transcrits de 1916 trouvèrent la mort dans le secteur de Verdun et dans la Somme.

Dès le début de la bataille de Verdun, ce fut GUILLOT Albert qui trouva la mort le 24 février 1916 au Bois des Fosses (Meuse), il était né le 4 septembre 1885.

Le 30 mai, ce fut le tour de BELLOT Albert né à ECHASSIERES le 25 juillet 1896 dont les parents étaient au chemin de fer à LAPEYROUSE (tué par un éclat d'obus à 2kms au nord-est de PROYARD (Somme)).

Le 2 juin MANSAT Louis né à SAINT-ELOY-LES-MINES le 30 mars 1895 trouva la mort à VAUX-CHAPITRE dans les ultimes combats avant la chute du Fort.

TAUVERON Aimé Jean né le 28 novembre 1889 fut tué à CLERY (Somme) le 26 août 1916.

Puis le caporal BIDEZ Pierre né à LA CELLE le 16 janvier 1881 décéda le 30 septembre 1916 sur le champ de bataille de BERNY-EN-SANTERRE (Somme).

Le 27 avril 1917, CHARVILLAT Louis décéda à CUGNY (Aisne), il était né le 31 décembre 1893.

Puis PAUL Antoine Alexandre, sergent, trouva la mort dans le boyau de Malzeville à AVOCOURT (non loin de la cote 304) le 1er août 1917. Il était né à ST-SULPICE près de BOURG-LASTIC le 30 mars 1886.

DURANTHON Gilbert Eugène né le 5 novembre 1873 décéda dans l'ambulance à VAUXBRUN, région de Soissons (Aisne).

Dans les transcriptions, on trouve encore 4 décès en 1918.

- CAILLOT Jean Jules né le 12 janvier 1880, mort le 28 mai 1918 à CRUGNY puis
- MARTIN Elie Théophile, caporal, né le 22 mai 1898, tué le 17 juillet 1918 à CHENE-LA-REINE (Marne) (seconde bataille de la Marne).
- GUILLOT Marcel Victor, né le 4 janvier 1894, décédé le 6 octobre 1918 à l'hôpital de SAVONNIERES-DEVANT-BAR (Meuse)
- ROBERT Alfred né le 17 avril 1891, décédé au Bois des Caures (Meuse, nord-est de Verdun) le 11 octobre 1918 à 10 heures (il était Croix de Guerre du 12^{ème} R.I.).

Les transcriptions étaient faites après enquête souvent très longues (les 5 dernières ont été faites en 1922 auprès des camarades témoins ou même pendant les hostilités par voie diplomatique (la Suisse) parmi les prisonniers en Allemagne.

LAPEYROUSE se retrouva épuisée, diminuée avec une démographie désastreuse : pas un mariage de juillet 1914 au 31 décembre 1914

- en 1915 : 0 mariage

- en 1916 : 4 mariages : BUVAT Jean-B^{te} et GIOLAT Marie le 20 mai

MICHEL Hippolyte et BRUNAT Eveline Augustine le 26/6

MOSNIER Joseph et LAURENT Marie le 2 mai

SAUVANNET Henri et PERRIN Marie-Louise le 24 avril

- en 1917 : 0 mariage, 1 divorce

- en 1918 : 2 mariages : AUCLAIR Ferdinand et DURANTHON Marie-Louise le 22/3
TOURRET Gilbert Alexandre et JANTHON Louise le 2/4

Quant aux naissances, de 30 en 1914, le nombre tomba à 16 en 1915, 6 en 1916, 9 en 1917, 7 en 1918 et 14 en 1919.

De 1530 habitants au recensement de 1912, la population chuta vers 1 300 habitants en 1920.

LA VIE MUNICIPALE PENDANT LA GUERRE.

Issu des élections de 1912, le conseil de 16 membres avait élu Maire DUJON François époux ROCHET au bénéfice de l'âge après 3 tours qui donnèrent chaque fois 8 voix contre 8 voix à Monsieur SAVY. L'adjoint élu dans les mêmes conditions fut MICHEL Antoine contre Monsieur TOURNEAUX.

Monsieur DUJON âgé de 61 ans en 1914 ne fut pas mobilisé. Il eut un fils né le 11 mai 1914 qui décéda à 4 jours. Il succédait à Félix BRUN. En 1912, le 4 novembre, il dut prendre un arrêté interdisant la circulation des chiens pendant 2 mois à cause de la Rage.

ROUDAIRE et MARTIN furent mobilisés tout au début ; puis TOURNEAUX, BUVAT, DURANTHON, FAYOL Sulpice soit 6 conseillers sur 16.

En session extraordinaire du 9 août, le conseil dresse la liste des familles nécessiteuses (familles de mobilisés avec des enfants) et donne pouvoir au Maire de taxer les produits de première nécessité ; puis le conseil accepte toutes les demandes d'allocations militaires quelles qu'elles soient, vote un secours à des réfugiés du Bourg.

Le 15 juin 1915, le conseil réclame à Monsieur le Préfet, la main d'oeuvre militaire des territoriaux pour les travaux de fenaisons et des moissons.

Le 7 novembre 1915 fixe l'ouverture du bureau de poste de 7 heures à midi et de 2 heures à 7 heures le soir, le dimanche matin fermé à 11 heures.

Le pain bis est taxé 36 centimes le kilo, 49 centimes le pain blanc.

Le sucre étant vendu 1,80 F au lieu de 1,70 F (ration de 250 g par famille) il sera distribué en Mairie à partir de mai 1917. Au lieu de 975 kgs, il n'y en a eu que 135 kgs en janvier 1917, 200 en février, 425 en mars soit un total de 870 kgs au lieu de 3 700 kgs.

En 1917, il a été utilisé 46 tonnes de charbon de battage alors que la commune n'en a reçu que 25 tonnes (pour 150 journées de battage).



**TRAVAUX PUBLICS
ET
PARTICULIERS
TERRASSEMENTS
TRANSPORTS**

René MONTEIL

MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE - 63700 SAINT-ÉLOY-LES-MINES

Téléphone : **73 85 01 69**



**COCHERY
BOURDIN
CHAUSSÉ**

**TERRASSEMENTS - ASSAINISSEMENT - ROUTES
SOLS SPORTIFS - TENNIS J. BECKER
SOLS INDUSTRIELS
TRAVAUX PARTICULIERS**

Agence RIOM-CLERMONT-FERRAND

Z.I. La Varenne - B.P. 168 - **63204 RIOM Cedex** - Tél. 73 38 07 11

AGENCE D'AMBERT

Z.I. d'Ambert - **63600 AMBERT** - Tél. 73 82 10 68

LE BUDGET

DÉPENSES

- FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S	Montant	Répartition
FOURNITURES (scolaires, de bureau, combustibles ...)	197 000	9,47 %
FRAIS DE PERSONNEL - CHARGES SOCIALES (employés de Mairie, Ecoles, Voirie)	292 000	14,04 %
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS (entretien de bâtiments de la Voirie, électricité, assurances ...)	160 300	7,70 %
PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS (aide sociale, frais de fonctionnement du C.E.S. ...)	320 200	15,40 %
ALLOCATIONS - SUBVENTIONS (sociétés locales, organisations diverses)	86 900	4,18 %
FRAIS DE GESTION GENERALE (impôts, indemnités du Maire et des Adjoints)	89 300	4,30 %
FRAIS FINANCIERS (intérêts des emprunts)	350 240	16,84 %
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	583 900	28,07 %

- INVESTISSEMENT

D E P E N S E S	Montant	Répartition
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	206 819	7,45 %
REGLEMENT DE DETTE	560 539	20,20 %
ACQUISITION DE TERRAIN - MATERIEL	27 000	0,97 %
VOIRIE	593 000	21,37 %
TOUT-A-L'EGOUT	33 079	1,19 %
REMEMBREMENT	1 354 828	48,82 %

LE BUDGET

RECETTES

- FONCTIONNEMENT

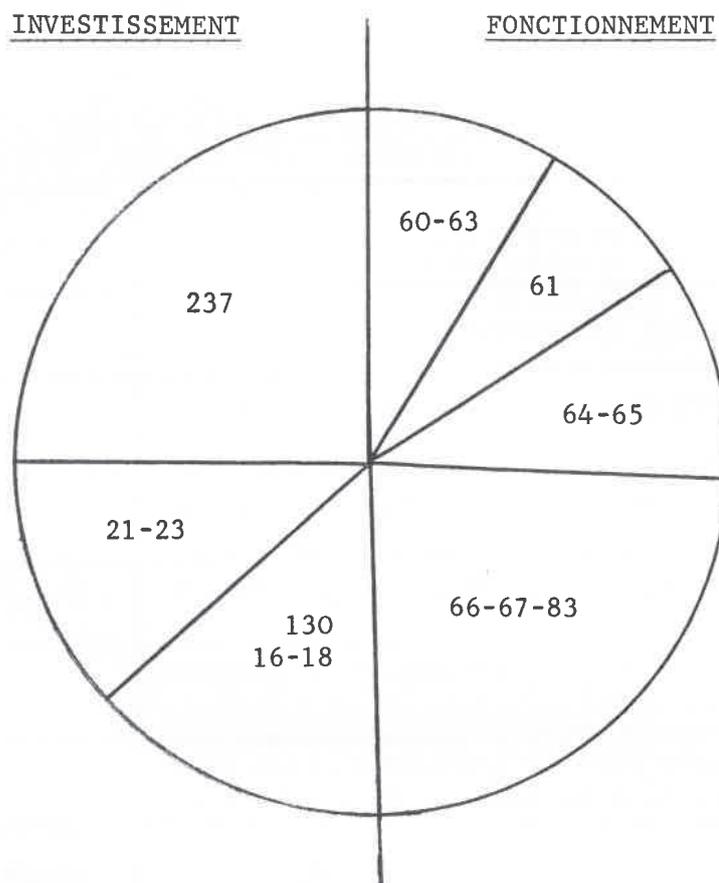
R E C E T T E S	Montant	Répartition
PRODUITS D'EXPLOITATION (photocopies, tennis)	14 000	0,67 %
PRODUITS DOMANIAUX (loyers, concessions cimetièrè)	13 500	0,65 %
PRODUITS FINANCIERS (intérêts des prêts et créances)	70	0,00 %
RECOUVREMENTS (sur frais de chauffage, participation du fonds scolaire)	13 291	0,64 %
RECETTES FISCALES INDIRECTES (attribution de garantie attribution de répartition)	652 344	31,37 %
IMPOTS INDIRECTS (taxe sur les spectacles, taxe additionnelle aux droits de mutation, permis de chasser)	15 000	0,72 %
CONTRIBUTIONS DIRECTES	1 238 386	59,54 %
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	133 249	6,41 %

- INVESTISSEMENT

R E C E T T E S	Montant	Répartition
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	212 430	7,65 %
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	176 500	6,36 %
PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT	583 900	21,04 %
FONDS COMPENSATION T.V.A.	1 329 887	47,92 %
EMPRUNTS	450 000	16,22 %
RECUPERATION DE T.V.A.	22 548	0,81 %

D E P E N S E S

En 1986



FONCTIONNEMENT

Comptes : 60	: fournitures scolaires, de bureau, combustibles	197 000
63	: travaux et services (entretien bâtiments, matériel) ..	94 300
	assurances, électricité, eau	66 000
61	: frais de personnel : salaires	218 550
	charges sociales	73 450
64	: contingent pour dépenses d'aide sociale	70 000
	contingent pour service d'incendie	14 700
	charges intercommunales (C.E.S., SICTOM ...)	232 500
	participations diverses	3 000
65	: subventions allouées aux sociétés locales + Jouets	86 900
66	: frais de gestion générale	9 751
	reliure et frais P.T.T.	10 000
	indemnité de fonction du Maire et des Adjoints	50 000
67	: frais financiers (intérêts des emprunts + frais dossier)	350 240
83	: prélèvement pour dépenses d'investissement	583 900

INVESTISSEMENT

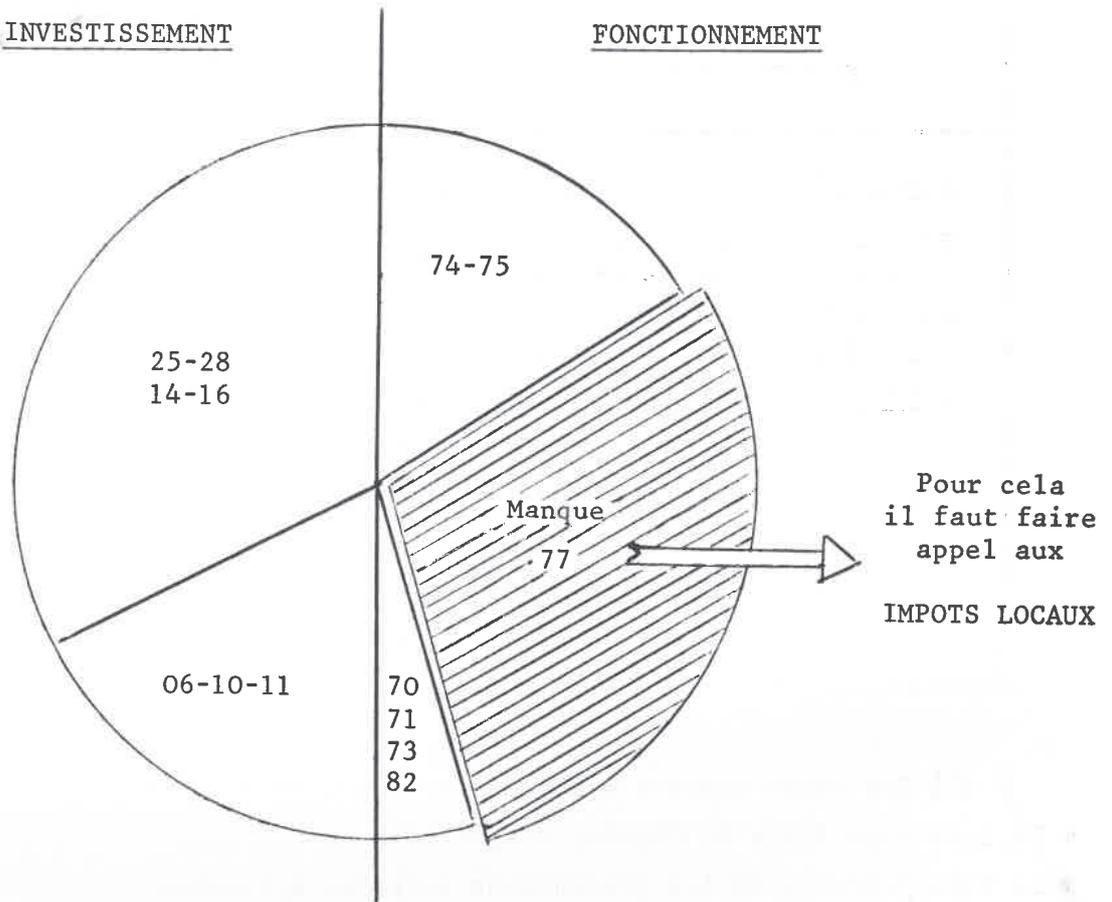
Comptes	16	: remboursement d'emprunts	206 819
	18	: règlement de dettes	560 539
	21	: acquisition de terrains et matériel	27 000
	233	: Voirie	593 000
	2335	: Tout-à-l'égout	33 079
	237	: Remembrement	1 354 828

R E C E T T E S

En 1986

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT



FONCTIONNEMENT

Comptes :	74 : dotation globale de fonctionnement	652 344 F
	75 : impôts indirects (att. permis de chasser)	760 F
	taxe additionnelle aux droits de mutation	14 240 F
	77 : contributions directes	1 238 386 F
	70 : produits de l'exploitation	14 000 F
	71 : location d'immeubles	13 500 F
	73 : recouvrement sur frais de chauffage	8 211 F
	autres recouvrements (animation culturelle, etc...)	5 080 F
	82 : excédent reporté	133 249 F

INVESTISSEMENT

Comptes :	11 : prélèvement sur recettes de fonctionnement	583 900 F
	10 : subventions d'équipement	176 500 F
	06 : excédent reporté	212 430 F
	14 : fonds de compensation T.V.A.	1 329 887 F
	16 : produits des emprunts	450 000 F
	25 : recouvrement de T.V.A.	22 548 F

IMPOTS

NATURE DES TAXES	MONTANT REEL	PART DEPARTEMENTALE	PART COMMUNALE	PART REGIONALE
+ TAXE D'HABITATION	235 610	81 541	141 277	12 792
+ TAXE SUR LES PROPRIETES BATIES.....	359 141	89 580	255 851	13 710
+ TAXE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	739 412	233 736	473 584	32 092
+ TAXE PROFESSIONNELLE ...	517 093	142 088	347 940	27 065
+ TAXES ANNEXES (1).....	333 448
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	2 184 704	546 945	1 218 652	85 659

(1) Les taxes annexes comprennent :

+ la taxe pour frais de Chambre d'Agriculture	125 034 F
+ la taxe perçue pour les prestations sociales agricoles	30 883 F
+ la taxe pour frais de Chambre de Commerce et d'Industrie	16 259 F
+ la taxe pour frais de Chambre des Métiers	14 286 F
+ frais de confection des rôles et de dégrèvement	146 986 F

COMMENTAIRE.

La masse des impôts perçus au titre de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti et la taxe professionnelle pour le département, la commune et la région ainsi que les taxes annexes représente la somme de 2 184 706 F soit une progression par rapport à l'année 1985 (2 033 844 F) de 7,41 %. L'augmentation sera beaucoup moins élevée en 1987.

Comme il est précisé ultérieurement, une révision des bases de l'imposition sur le foncier non bâti interviendra au cours de l'année 1987 pour tenir compte de la valeur réelle des terrains. Certaines disparités par trop criantes ont été constatées. Pour des terrains de valeur sensiblement égale, certains paient moins de 100 F l'ha, d'autres de l'ordre de 300 F sans parler de ceux qui paient plus de 400 F l'ha. Un rééquilibrage sera donc constaté lors de l'imposition de 1988.

Il en est de même pour la taxe d'habitation.

Les taxes annexes et frais de rôles représentent tout de même 14 % du montant des sommes perçues sur la commune.

Le nombre total de personnes assujetties à la Taxe d'Habitation est de 332 se décomposant comme suit :

Montant Payé	nombre de personnes
0 F	87
de 1 F à 50 F	2
de 51 F à 100 F	8
de 101 F à 150 F	8
de 151 F à 200 F	11
de 201 F à 250 F	13
de 251 F à 300 F	7
de 301 F à 350 F	14
de 351 F à 400 F	17
de 401 F à 450 F	11
de 451 F à 500 F	11
de 501 F à 600 F	26
de 601 F à 700 F	9

de 701 F à 800 F	15
de 801 F à 900 F	12
de 901 F à 1 000 F	12
de 1 001 F à 1 100 F	6
de 1 101 F à 1 200 F	8
de 1 201 F à 1 300 F	10
de 1 301 F à 1 400 F	9
de 1 401 F à 1 500 F	7
de 1 501 F à 1 700 F	12
de 1 701 F à 1 900 F	4
de 1 901 F à 2 000 F	2
de 2 001 F à 2 500 F	4
de 2 501 F à 3 000 F	3
plus de 3 000 F	4

COMMENTAIRE.

Sur 332 personnes assujetties à la taxe d'habitation, 87 sont exonérées de paiement ce qui représente 26,20 %.

189 taxes sont inférieures à 500 F ce qui représente 56,92 %

74 taxes sont comprises entre 500 F et 1 000 F soit 22,28 %

58 taxes sont comprises entre 1 000 et 2 000 F soit 17,46 %

Seuls 11 contribuables paient plus de 2 000 F soit 3,31 %

Le nombre total de personnes assujetties à l'impôt foncier sur les propriétés bâties et non bâties est de 604 se décomposant comme suit :

Montant Payé	Nombre de personnes
0 F	27
de 1 F à 500 F	176
de 501 F à 1 000 F	114
de 1 001 F à 2 000 F	117
de 2 001 F à 3 000 F	47
de 3 001 F à 4 000 F	28
de 4 001 F à 5 000 F	25
de 5 001 F à 6 000 F	19
de 6 001 F à 7 000 F	15
de 7 001 F à 8 000 F	5

de 8 001 F à 9 000 F	6
de 9 001 F à 10 000 F	4
de 10 001 F à 11 000 F	3
de 11 001 F à 12 000 F	1
de 12 001 F à 13 000 F	0
de 13 001 F à 14 000 F	1
de 14 001 F à 15 000 F	2
de 15 001 F à 20 000 F	8
de 20 001 F à 30 000 F	3
de 30 001 F à 40 000 F	3

COMMENTAIRE.

Sur 604 personnes assujetties à l'impôt foncier sur les propriétés bâties et non bâties, 27 sont exonérées de paiement ce qui représente 4,47 %

176 taxes sont inférieures à 500 F soit 29,13 %

331 taxes sont comprises entre 500 et 5 000 F soit 54,80 %

49 taxes sont comprises entre 5 000 F et 10 000 F soit 8,11 %

21 taxes sont comprises entre 10 000 F et 40 000 F soit 3,47 %

LES IMPOTS LOCAUX

Les IMPOTS DIRECTS LOCAUX sont perçus au profit des collectivités locales : communes, syndicats de communes, départements, régions, et divers autres organismes.

Les quatre principaux impôts locaux sont :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la taxe d'habitation,
- la taxe professionnelle.

Les impôts locaux sont établis à partir des faits existants au 1er janvier de l'année d'imposition, même s'il y a des changements en cours d'année. C'est ainsi qu'un locataire qui déménage en cours d'année doit payer intégralement la taxe d'habitation sur la base du 1er janvier ; en cas de changement d'exploitant, l'ancien doit payer pour l'année entière, et le successeur seulement à partir de l'année suivante. S'il s'agit d'une fermeture (pas de successeur), il sera possible d'obtenir un dégrèvement pour les mois restant à courir.

On remarquera la différence avec l'impôt sur le revenu, qui est perçu au seul profit de l'Etat et basé, lui, sur les revenus de l'année précédente.

Les bases d'imposition

C'est le montant qui figure dans la première colonne à gauche de la feuille d'imposition. La base de chacune des quatre taxes est calculée d'après la valeur locative cadastrale des biens imposables ; d'une manière générale, cette valeur locative correspond à un loyer annuel théorique que produirait le bâtiment ou le terrain considérés. Pour la taxe professionnelle, d'autres éléments sont également pris en compte.

Depuis 1978, la base est actualisée chaque année en fonction d'un coefficient, le même pour toute la France, et qui est censé répercuter les effets de l'inflation. Par exemple, pour le "foncier bâti", en 1983 : + 13 %, en 1984 : + 12 %, en 1985 : + 8 %, et pour 1986 : + 5,2 %.

Bien entendu, ces augmentations se cumulent ; c'est ainsi qu'en partant d'une base 100 en 1982, on est passé à 113 en 1983, puis 127 en 1984, 137 en 1985 et 144 en 1986.

Les taux d'imposition

A partir de 1981, la loi a donné aux collectivités locales le pouvoir de voter elles-mêmes leurs propres taux d'imposition.

Commune

Chaque année, le conseil municipal vote les taux des impôts perçus au bénéfice de la commune, en fonction de ses besoins (dépenses d'équipement, de fonctionnement, remboursement d'annuités d'emprunts, etc...) et de ses autres ressources.

Les élus locaux sont amenés à faire des choix, par exemple en faveur des familles, des entreprises, ou des exploitants. Mais ces taux ne peuvent être augmentés sans limites, car on ne doit pas dépasser deux fois et demie la moyenne départementale de l'année précédente pour les trois premières taxes, et le double du taux national pour la taxe professionnelle.

Il résulte de ce qui précède que le taux communal varie d'une commune à l'autre. Dans le canton de MONTAIGUT, pour 1986, le taux du foncier non bâti est : pour LA CROUZILLE : 51,8 ; VIRLET : 58,23 ; MONTAIGUT : 59,67 ; LAPEYROUSE : 62,12 ; et le plus élevé BUXIERES avec 67,10.

On remarquera que notre commune, bien qu'ayant dû répercuter la plus grosse partie du coût des travaux de remembrement, arrive à se maintenir à un niveau voisin de celui des autres communes.

Département

Les taux départementaux sont votés par le Conseil Général, et sont donc identiques dans tout le département. On constate des différences importantes d'un département à l'autre, par exemple :

- foncier non bâti : PUY-DE-DOME : 30,66 %, ALLIER : 14,72 % mais par contre pour
- la taxe d'habitation : PUY-DE-DOME : 5,61 %, ALLIER : 5,87 %.

Chambre d'Agriculture

On constate également des différences importantes entre les deux départements voisins :

Chambre d'Agriculture du PUY-DE-DOME : 16,40 %, ALLIER : 6,24 %

Région

Son taux est voté par le conseil régional et, par conséquent, il est identique pour tous les départements d'une même région.

Au vu de ce qui précède, on comprendra aisément que les importantes différences d'imposition constatées parfois pour des propriétés identiques et même voisines, mais situées l'une dans le PUY-DE-DOME, l'autre dans l'ALLIER, ne sont pas imputables aux seules communes, mais résultent surtout des différences de taux au niveau des départements.

Taxe foncière sur les propriétés bâties

C'est le propriétaire ou l'usufruitier qui est imposable. Sont imposables les constructions ayant le caractère de véritables bâtiments (d'habitation, commerciaux, industriels), ainsi que les sols et terrains se trouvant à proximité immédiate. Les bâtiments à usage agricole, ceux des coopératives et les immeubles publics sont exonérés de cette taxe.

Les logements construits avant 1973 bénéficient d'une exonération de taxe foncière pendant 15 ans. Les constructions nouvelles ne sont exonérées que pendant 2 ans sauf si elles sont financées à plus de 50 % par un prêt aidé par l'Etat ; dans ce cas l'exonération peut être de 10 ans, ou de 15 ans suivant la date de demande du prêt.

Certaines personnes en sont dégrevées pour leur habitation principale :

- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés,
- les bénéficiaires du Fonds National de Solidarité,
- les personnes âgées de plus de 75 ans,

à condition de ne pas payer d'impôt sur le revenu, et d'habiter seules, avec leur conjoint, ou d'autres personnes ayant elles-mêmes droit à ce dégrèvement.

Les collectivités locales peuvent décider d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les entreprises nouvelles s'installant sur leur territoire.

La base d'imposition doit correspondre à 50 % de la valeur locative théorique. Les critères d'évaluation sont complexes et devraient permettre un maximum d'équité entre les différents contribuables. Par exemple, pour une maison d'habitation individuelle, on tient compte de sa surface au sol, des dépendances, de son état d'entretien général, des éléments de confort intérieur (eau courante, gaz, électricité, W.C., baignoires, douches, lavabos, chauffage central, tout-à-l'égout). Contrairement à ce que croient encore beaucoup de personnes, le nombre et la superficie des ouvertures n'interviennent pas dans cette évaluation.

Les locaux commerciaux sont imposés à partir d'un certain nombre de critères prenant en compte la surface au sol et l'utilisation spécifique des pièces ou dépendances.

La loi fait obligation aux propriétaires ou usufruitiers de déclarer au bureau du cadastre dans les 3 mois suivant la fin des travaux toute construction nouvelle, agrandissement, surélévation, ou changement d'utilisation. Tout retard ou absence de déclaration peuvent être sanctionnés par des amendes fiscales.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Comme pour le foncier bâti, c'est le propriétaire ou l'usufruitier au 1er janvier qui est imposable pour l'année entière. En cas de vente en cours d'année, le vendeur peut se faire rembourser par l'acquéreur la fraction d'impôt correspondant à la durée de jouissance de celui-ci pendant la fin de l'année, si l'acte de vente le prévoit. Mais, en tout état de cause, le nouveau propriétaire ne sera imposé qu'à partir du 1er janvier suivant.

Les terrains boisés sont exonérés pendant 30 ans, et les terres incultes remises en culture ou plantées d'arbres fruitiers pendant 10 ans.

La base doit être égale à 80 % du revenu cadastral qui avait été établi en 1961 suivant les natures de culture de chaque parcelle (terres, prés, vergers, vignes, bois, landes, etc...). Chaque catégorie peut être ensuite divisée en plusieurs classes (par exemple, terre 3, pré 2, etc...).

Au 1er janvier 1978, les revenus cadastraux ont été actualisés par un coefficient correspondant à l'augmentation du prix des baux ruraux entre 1961 et 1978. Depuis 1978, il est appliqué chaque année une majoration qui est la même sur tout le territoire national et qui diffère peu de celle du foncier bâti. (voir ci-dessus "bases d'imposition").

Taxe d'habitation

La taxe d'habitation est due par toute personne disposant d'un local habitable et de ses dépendances. Elle est due par l'occupant, qu'il soit propriétaire ou locataire de l'immeuble ou de l'appartement.

La base est égale à la valeur locative cadastrale. Les critères qui servent à son calcul sont à peu près les mêmes que ceux indiqués précédemment pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il existe plusieurs sortes d'abattements pour l'habitation principale :

- abattement général à la base,
- abattement pour charge de famille.

Les abattements pour charges de famille sont de 10 % pour les deux premières personnes à charge, et 15 % pour chacune des suivantes. Le conseil municipal peut augmenter de 5 ou 10 points les taux ci-dessus. Il a surtout la possibilité d'instituer, soit un abattement général à la base, soit un abattement spécial réservé à certains contribuables à revenus modestes.

Les départements peuvent aussi fixer leurs propres abattements sur les mêmes taux que les communes.

La commune de LAPEYROUSE a voté l'abattement de 15 % à la base.

Ces abattements, qui peuvent aller jusqu'à 25 % en se cumulant, sont calculés non pas sur la base de chaque contribuable, mais sur la valeur locative moyenne des habitations de la commune.

Les contribuables dont la situation a changé doivent déclarer ces changements au service des Impôts sur un imprimé que l'on peut se procurer en Mairie. En cas d'omission ou d'oubli, une réclamation peut être adressée après réception de l'avis d'imposition.

Sont dégrévés totalement de la taxe d'habitation :

- les titulaires du Fonds National de Solidarité,
 - les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés,
 - les personnes âgées de plus de 60 ans,
 - les veufs et veuves, quel que soit leur âge,
- à condition
- de ne pas payer d'impôt sur le revenu,
 - et de cohabiter uniquement avec leur conjoint ou avec des personnes remplissant les conditions de dégrèvement.

La taxe professionnelle

La taxe professionnelle a remplacé depuis 1976 la contribution des patentes. Elle est due par les personnes physiques ou morales qui exercent une activité professionnelle non salariée.

En sont exonérés notamment les exploitants agricoles, les coopératives agricoles, les artisans travaillant seuls ou avec de la main d'oeuvre familiale, pour ne citer que les cas les plus courants.

Les entreprises qui procèdent, dans certaines zones, à des implantations d'activités, à la reprise d'établissements en difficulté, peuvent, s'il y a en même temps créations d'emplois, bénéficier d'exonérations partielles ou totales

pour une durée maximum de 5 ans. Ce sont les collectivités locales qui ont la possibilité de voter ces exonérations temporaires.

La base d'imposition est constituée de deux éléments :

- la valeur locative des biens fonciers utilisés par l'entreprise,
- et 18 % des salaires versés au personnel salarié.

La taxe professionnelle suscite de nombreuses critiques qui semblent justifiées, car elle pénalise les entreprises qui investissent, (car augmentation de la valeur des biens), ou qui créent des emplois (car augmentation de la masse salariale). C'est pourquoi la loi des finances 1985 a accordé un dégrèvement d'office de 10 % sur l'ensemble des cotisations dues pour cette taxe.

La commission communale des impôts

Il ressort de ce qui précède que le Législateur a souhaité un maximum d'équité entre tous les contribuables.

A cet effet, dans chaque commune est mise en place une commission communale des impôts directs qui a un rôle très important à jouer en matière d'impôts locaux. La désignation de celle-ci a lieu après chaque renouvellement du conseil municipal. Celui-ci doit présenter une liste de noms double de celui des Commissaires à nommer, soit 24 personnes pour notre commune, et c'est dans cette liste que le Directeur des Services Fiscaux choisit 6 titulaires et 6 suppléants dont deux qui n'habitent pas dans la commune et deux pour représenter les propriétaires forestiers. Le Maire est de droit président de la commission et c'est lui qui la convoque pour participer avec le représentant de l'Administration à la répartition équitable des impositions locales.

La commission communale est associée étroitement aux travaux d'évaluation des propriétés bâties (foncier bâti, taxe d'habitation). Elle a aussi un rôle important à jouer en matière de rénovation du cadastre.

On constate encore dans notre commune des inégalités flagrantes entre certains contribuables, tant en ce qui concerne la taxe d'habitation que pour le "foncier non bâti" à la suite du remembrement. Le nouveau cadastre étant maintenant établi, il sera possible de procéder prochainement à une révision complète des bases d'imposition, et chacun peut compter sur le sérieux et l'honnêteté de tous ceux qui seront appelés à y participer.

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS :

Titulaires : Robert THEVENIN, Georges PERRIN, Maurice CHEVALIER, Jean LESCURE, Georges PERRONIN, André LANCELOT (Durmignat).

Suppléants : Aimé TOURRET, Michel DUFRAIGNE, Jacques DESNAUD, Jean LESCHER, Marcel TAVERON, Edmond GUILHOT.

SUBVENTION

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS QUI ONT ETE OBTENUES PAR LA COMMUNE POUR L'ANNEE 1986.

Subventions du Département

- Voirie	176 500 F
- spectacles	4 500 F
- imprimante	1 500 F
	<hr/>
T O T A L	182 500 F

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AUX SOCIETES POUR L'ANNEE 1986.

- cantine scolaire	41 000 F
- comité des Fêtes	1 800 F
- club 3ème Age	1 800 F
- spectacles	7 500 F
- foyer laïc	1 800 F
- société de chasse	600 F
- union sportive	600 F
- anciens combattants	600 F
- C.A.T.M.	600 F
- lutte contre le cancer	900 F
- oeuvre des pupilles des écoles publiques	600 F
- Bureau d'Aide Sociale	7 800 F
- Lapeyrouse-Animation	1 800 F
- Théâtre du Pélican	300 F
- conseil parents d'élèves C.E.S.	1 200 F
	<hr/>
T O T A L	68 900 F

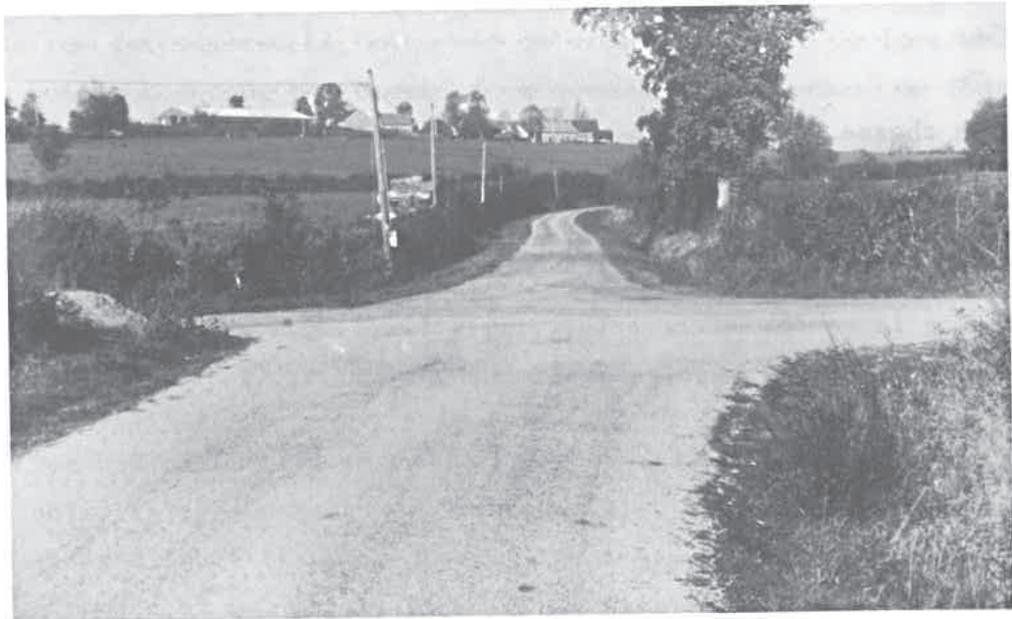
RÉALISATIONS

Investissements sur la voirie :

Les opérations de remembrement étant maintenant terminées, la voirie empierrée nouvellement est à l'heure actuelle stabilisée. Après le passage de deux hivers en 1984 et 1985, votre conseil municipal a donc décidé de procéder à l'élaboration d'un programme communal de goudronnage de différents chemins. Le dossier complet a été établi par Monsieur BUREAU, subdivisionnaire de SAINT-ELOY-LES-MINES et Monsieur GOLFIER son adjoint.

Une fois élaboré, le dossier a été adressé au Conseil Général par l'intermédiaire du Docteur TOUCAS, conseiller général, Maire de MONTAIGUT. Avec l'appui de ce dernier, une première tranche de travaux a pu être réalisée en 1986. Cette première tranche s'élève à la somme de 600 000 F T.T.C., subventionnée par le Département à hauteur de 181 000 F. Bien entendu, la T.V.A. sera récupérée, le coût de l'opération ressortant alors à la somme de 324 000 F à la charge de la commune .

Ces travaux ont permis le goudronnage des chemins de : Les Prats, Peuchot, Le Chiez, Buxerolles, Montmirail, Le Créchol, Le Maroc, Le Cluzeau, La Robine, Montaban, Villargeat, soit une longueur totale de 7 kms.



Ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres tant en ce qui concerne la fourniture des matériaux que de leur mise en oeuvre. Le premier lot "fourniture" a été adjugé aux Carrières et Sablières du Centre de BRANSAT pour un montant de 299 400 F.

Le second lot, pour la mise en oeuvre, a été attribué au Syndicat Intercommunal de Voirie de MENAT.



Les Lapeyrousiens peuvent apprécier le travail sérieux et impeccable réalisé par le Syndicat de MENAT sous la direction de Messieurs BUREAU et GOLFIER et de leur président Monsieur Armand MANSAT, conseiller général, Maire de NEUF-EGLISE.

Il s'agissait d'une première tranche.

Une deuxième tranche sera normalement exécutée pour un montant à peu près identique en 1988.

Entretien de la voirie

Comme chacun avait pu le constater, la voirie communale goudronnée avant les opérations de remembrement avait beaucoup souffert de l'exécution des travaux par le passage répété d'engins fort lourds. Une reprise s'imposait donc ; c'est ainsi qu'un programme fut établi, permettant de remettre en parfait état la voirie détériorée. Les travaux ont été exécutés par la petite équipe du S.I.V. de MENAT qui a ainsi procédé à la réfection partielle d'une quinzaine de kilomètres. Le coût des travaux s'est élevé à environ 100 000 F.

Acquisition de matériel

L'opportunité de l'acquisition intéressante d'un véhicule d'occasion pour la commune s'est présentée au cours de l'année 1986. En effet, dans le cadre du renouvellement normal de son matériel, la S.E.M.E.R.A.P. procédait à la vente pour le prix de 20 000 F d'un camion SAVIEM avec benne basculante d'une capacité de charge de 2 T 50. Ce camion venait de faire l'objet d'une révision complète par les établissements MALLERET.



Après une bonne peinture exécutée par Jacques THEVENIN, le véhicule est flambant neuf.

Il s'agit d'une acquisition fort utile et même indispensable pour permettre à l'employé communal de travailler avec rapidité et efficacité et rendre ainsi de plus grands services à la collectivité.

Acquisition d'un tracteur avec godet avant, broyeur de haies, gyrobroyeur et pelle arrière

Cette acquisition a été faite par le Syndicat Intercommunal LAPEYROUSE-MONTAIGUT avec le reliquat des fonds disponibles dans le cadre de l'exécution des travaux de construction des plans d'eau.

Cet ensemble de matériel va permettre à notre commune de procéder à l'entretien régulier des bas-côtés de la voirie, de curer les fossés, d'exécuter

des tranchées s'il y a lieu.

La mise en service de cet outillage avec le camion permettra de pouvoir envisager l'exécution de toutes les tâches courantes d'entretien sur tout le territoire



Nous pouvons constater que deux ans après l'exécution des travaux connexes, des accotements des chemins ouverts dans le cadre des opérations de remembrement sont souvent dans un état anormal d'abandon. Certains propriétaires riverains ne prennent même pas l'élémentaire décision de procéder au fauchage des bas-côtés, sans parler du taillage régulier des haies. La photo ci-après démontre à l'évidence cet état d'entretien lamentable.



Que de travaux ont été faits, que de crédits engagés pour aboutir à la situation que nous pouvons malheureusement constater. Si la commune est obligée de se substituer aux propriétaires ou exploitants défaillants, elle sera obligée de répercuter le coût auprès des intéressés en ce qui concerne le taillage des haies et le débroussaillage des talus riverains de la chaussée communale.

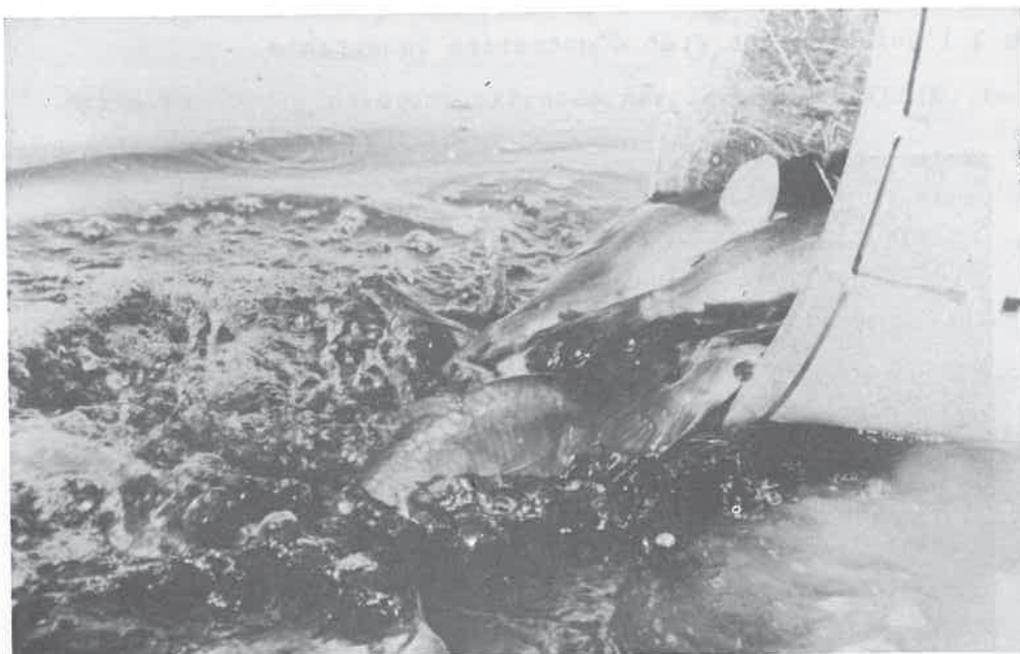
Acquisition d'un lecteur de microfiches

Le conseil municipal a décidé de faire mettre le cadastre communal sur microfiches pour permettre une consultation pratique et rapide. L'acquisition d'un lecteur de microfiches a donc été nécessaire, elle a été réalisée en octobre 1986 pour le prix de 1891 F.

Empoisonnement

Le plan d'eau s'est régulièrement rempli au cours de l'année 1985 pour arriver à son niveau maximum le 10 avril 1986.

Une commande a été passée auprès des établissements Robert de PONTAUMUR la livraison et l'empoisonnement ont été réalisés le 25 avril 1986.



C'est ainsi qu'avec ceux mis à l'automne, 2200 carpes, 3000 tanches, 1000 brochets et 800 kgs de gardons ont été mis à l'eau, sous la surveillance

et la conduite d'opérations du Maire et de la commission spécialement désignée à cet effet, composée de :

Maurice COLAS

Nicole TOURRET

Robert DECORPS

Suzanne BASSI

Les conditions de pêche pour 1987 sont fixées comme suit :

- 14 mars 1987 à 8 H, ouverture de la pêche au plan d'eau de La Loge,
- 1 novembre 1987 : fermeture de la pêche

TARIFS :

- carte annuelle 300 F (2 lignes)

A partir du 1er juin 1987 :

- carte mensuelle 200 F (2 lignes)

- carte à la semaine (7 jours consécutifs).

1 ligne 60 F

2 lignes 100 F

- carte à la journée

1 ligne 20 F

2 lignes 40 F

Du 15 mars au 1er juin et du 1er septembre au 1er novembre, la pratique de la planche à voile sur le plan d'eau communal de La Loge est interdite tous les jours avant 13 heures et du 1er juin au 1er septembre elle est interdite avant 11 heures.

La pêche avec embarcation est interdite ainsi que l'amorçage.

La quantité autorisée est de 6 kgs par jour. La pêche du brochet est interdite pour 1987.

Les cartes seront à prendre chez Monsieur et Madame IWANICKI Albert, coiffeurs à LAPEYROUSE.

Le plan d'eau

Il a été procédé à la fin de l'aménagement des abords du plan d'eau par l'entreprise MONTEIL mais malheureusement, nous n'avons pu éviter la mort de certains arbres au vu du niveau atteint par l'eau.

Ces travaux se sont poursuivis par l'aménagement d'une plage avec mise en oeuvre de 80 m3 de sable pour la grande joie et le plaisir des très nombreux baigneurs.

Le conseil municipal s'est réjoui du succès remporté lors de cette première année de mise en service vis-à-vis des vacanciers, des baigneurs occasionnels et des visiteurs. Certains dimanches du mois d'août faisaient ressembler les abords du plan d'eau à un plage méditerranéenne.

Les tennis ont eu également un franc succès, les recettes enregistrées s'élevant à 15 000 F.

Le maire et le conseil remercient vivement Monsieur et Madame IWANICKI pour le concours précieux apporté, leur disponibilité et le sérieux avec lequel est effectué la mise en vente des cartes mensuelles ou annuelles et des tickets horaires.

Il est bon de rappeler qu'il convient de réserver le court chez Monsieur IWANICKI. Un affichage complet de chaque semaine intervenant, affichage qui permet d'avoir une vue claire de l'occupation des terrains.

Les tarifs pour 1987 viennent d'être arrêtés comme suit par le conseil municipal :

- abonnement à l'année	- adultes	250 F
	- enfants - 12 ans	150 F
- abonnement au mois	- adultes et enfants	100 F
- ticket horaire (par personne)		15 F

Tarifs des photocopies

Le conseil municipal a fixé le tarif des photocopies à compter du 1er janvier 1987 à :

- format A 4 (21,0 X 29,7)	2,00 F
- format A 3 (29,7 X 42,0)	3,00 F

Bureau de poste

Il est procédé au remplacement des portes d'entrée du bureau de postes et du logement de Monsieur et Madame RAINAUD. Les travaux ont été confiés à Monsieur Jacques MARTIN. Le montant des travaux s'élève à la somme de 15 000 F.

T.U.C.

Le maire et le conseil municipal tiennent à remercier tous les jeunes qui ont travaillé à la commune dans le cadre des travaux d'utilité collective (TUC) leur concours a été précieux et fort utile, nous espérons tous qu'ils trouvent prochainement un emploi et que l'expérience communale leur sera bénéfique.

U. C. A. B. E. C.

UNION DE COOPÉRATIVES AGRICOLES POUR L'ALIMENTATION DU BÉTAIL DU CENTRE

Technique



Pour PORCINS - BOVINS - VACHES LAITIÈRES
OVINS - CAPRINS
VOLAILLES - GIBIERS - CHEVAUX
ANIMAUX DE COMPAGNIE

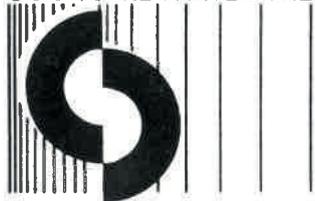
La Gamme "**UCAPHOS**" et compléments azotés liquides "**COMPENSAL**"

UCABEC 63700 LAPEYROUSE TÉL. 73 52 00 47

CARRIÈRES ET SABLIERES du CENTRE

03500 BRANSAT - Tél. 70 45 32 59 - Télécopie : 70 45 48 39

C.S.C. VOTRE PARTENAIRE



BÉTON PRÊT A L'EMPLOI
CARRIÈRE DE MONTAIGUT
73 85 05 11

Carrières - Sablières - Béton prêt à l'emploi
Groupes mobiles - Concassage - Malaxage
Extraction - Enrochement - Travaux divers



**LES ASSURANCES
MUTUELLES AGRICOLES
SAMDA SORAVIE**

un assureur pour tous

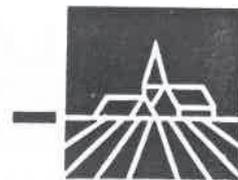
A VOTRE SERVICE :

NOS BUREAUX : SAINT-GERVAIS Tél. 73 85 71 26

Prochainement à SAINT-ELOY-LES-MINES Tél. 73 85 40 39

(128, rue Jean-Jaurès)

et votre CAISSE LOCALE
à LAPEYROUSE Tél. 73 52 01 00



**LES ASSURANCES
MUTUELLES AGRICOLES
SAMDA SORAVIE**

GROUPAMA

- . INDUSTRIELS
 - . ARTISANS
 - . AGRICULTURES
 - . COLLECTIVITES LOCALES

Il existe des solutions économiques pour la réalisation de vos :

- . SOLS D'USINES.
- . SOLS SPORTIFS, TENNIS CLE EN MAIN
- . SOLS D'ATELIERS OU DE STABULATION ET COURS DE FERME



Demandez à COLAS SUD-OUEST

Centre de Montluçon, 109, rue de Stalingrad, 03630 DÉSSERTINES - Tél. 70 05 76 45
Ses PRODUITS SPÉCIAUX

DEVIS GRATUIT sur demande établi par une équipe de spécialistes

PROJETS

L'aménagement du Centre d'Accueil et de Loisirs de La Loge doit se poursuivre.

La première tranche a été réalisée en fin d'année 1985. Une deuxième tranche sera mise en oeuvre, elle comprend la réalisation de la voie d'accès au camping avec parking, 70 emplacements de camping, un bâtiment d'accueil et un bâtiment de sanitaires ainsi que l'implantation de jeux d'enfants.

La Société d'Équipement d'Auvergne est chargée de l'élaboration de la deuxième tranche, étant déjà intervenue pour la première. Des demandes de subventions sont déposées tant devant le Conseil Général que le Conseil Régional.

Il est important de noter que les conditions définitives de la réalisation de la première tranche sont maintenant connues de manière très précise.

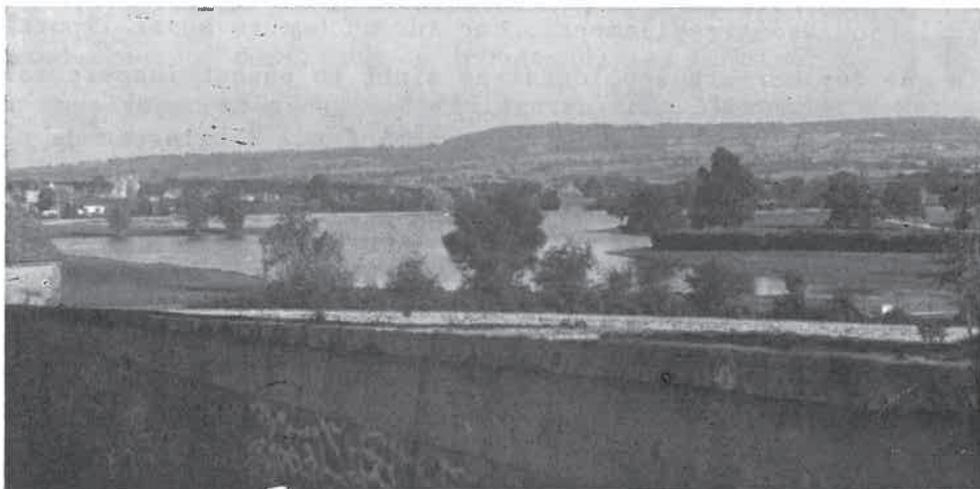
Il reste seulement à la charge de la commune le remboursement d'une annuité d'emprunt de 56 000 F. Les emprunts ont été contractés sur 11 et 14 ans.

En effet, il convient de prendre en compte les recettes produites par les tennis et par la vente des cartes de pêche.

Pour 1987, le montant devrait être de l'ordre de 45 000 F. C'est donc, en définitive, une somme annuelle de 10 000 F qui reste dans un premier temps ; la charge de la commune.

Le montant peut apparaître négligeable pour une telle réalisation.

Il faut espérer que dès 1988, un équilibre se réalise entre recettes et dépenses, aucune somme ne restant alors à la charge des contribuables.



LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

La commission communale de la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE s'est réunie à la Mairie de LAPEYROUSE le jeudi 20 novembre. Cette commission était composée des 7 délégués communaux et de quelques autres personnes réputées pour leur compétence et leur parfaite connaissance du territoire communal.

L'objet de cette réunion, dirigée par Monsieur EYDIEUX, contrôleur de notre secteur, était de prendre en compte les modifications résultant de la rénovation du cadastre suite au remembrement.

Le territoire de la commune de LAPEYROUSE est actuellement composé d'environ 1 200 parcelles (contre plus de 4 000 auparavant) appartenant à 509 propriétaires différents, dont un grand nombre ne résident pas dans la commune et ne sont pas eux-mêmes exploitants.

Il a donc été procédé à une révision cadastrale complète qui permettra à la M.S.A. d'établir les relevés d'exploitation mentionnant les nouvelles désignations des parcelles exploitées soit en fermage, soit en faire-valoir direct par les exploitants agricoles.

Jusqu'à présent, les relevés étaient encore basés sur l'ancien cadastre et il en résultait obligatoirement des inexactitudes par rapport à la situation actuelle et des difficultés pour les mutations pourtant inévitables avec les départs à la retraite et l'installation de nouveaux exploitants.

La caisse de M.S.A. adressera prochainement à tous les exploitants un nouveau relevé actualisé, mais encore provisoire, et il leur appartiendra de vérifier en Mairie si toutes les parcelles mentionnées correspondent bien à celles dont ils jouissent réellement ; car sur un nombre aussi important, il est possible que des erreurs involontaires aient pu passer inaperçues.

Si tel est le cas, il est recommandé aux intéressés de ne pas aller à la permanence du Contrôleur (qui a lieu, rappelons-le, à la Mairie de MONTAIGUT-EN-COMBRILLE le deuxième mardi de chaque mois) car il ne disposerait pas des documents cadastraux indispensables.

Mais, en début d'année 1987, Monsieur EYDIEUX tiendra une permanence spéciale en Mairie de LAPEYROUSE, et c'est là qu'il sera possible de faire procéder aux rectifications nécessaires et définitives. Chacun sera dûment informé de la date à laquelle aura lieu cette permanence.

En tout état de cause, les appels provisionnels de cotisations de Mars 1987 ne pourront encore tenir compte de ces modifications. Une régularisation définitive interviendra avec le solde perçu dans le courant du deuxième semestre.

LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Préserver l'environnement des nuisances occasionnées par les déchets solides qui encombrant, souillent et déparent notre région, relève du devoir de la collectivité et des élus.

Dans l'ensemble de la Communauté Européenne, la gestion des déchets s'inscrit dans le cadre d'une politique de l'environnement axée sur la prévention des pollutions et des nuisances et la lutte contre le gaspillage des ressources naturelles.

La protection du milieu contre les déchets, c'est :

- la préservation de la santé et de la salubrité,
- la protection des eaux,
- la conservation du sol et des espaces boisés,
- la protection du domaine public.

L'élimination des déchets est l'affaire de tous administrés, élus, mais les derniers ont aussi pour charge de rechercher des solutions économiques satisfaisantes et répondant néanmoins à la nécessité de protéger l'environnement contre l'envahissement des déchets en organisant leur collecte et leur élimination.

La loi du 15 juillet 1975 qui régit l'élimination des déchets et la récupération des matériaux fait obligation,

- à tout producteur ou détenteur de déchets de les éliminer ou de le faire éliminer dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement,
- aux communes d'organiser un service d'élimination des déchets des ménages ou d'autre nature ou origine.

Le regroupement intercommunal en matière de collecte et d'élimination des ordures ménagères étant de nature à favoriser l'organisation du service et aboutir à une répartition plus rationnelle des efforts d'investissement et de fonctionnement, les communes des Combrailles, notamment des cantons de MONTAIGUT, MENAT, PIONSAT et SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE, se sont regroupées en un syndicat intercommunal.

SICTOM DES COMBRAILLES

Constitué le 16 juin 1980, le SICTOM des COMBRAILLES couvre 4 cantons, 38 communes et dessert 20 903 habitants (recensement de 1982) pour la collecte des ordures ménagères et leur élimination en direction de la décharge de SAINT-ELOY-LES-MINES.

Chaque commune désigne deux délégués, l'ensemble des délégués constitue le comité syndical du SICTOM qui est présidé depuis sa création par le Docteur Jean-Paul TOUCAS, Maire de MONTAIGUT, Conseiller Général. le bureau est ainsi composé :

Président :	Jean-Paul TOUCAS	
Vice-Présidents :	M. SAUTAREL	M. FONDRAS
	M. BRUNET	M. BERNARD
Membres du bureau :	Mme GIRAUD	M. MALLERET
	M. MICHEL	M. LEFEBVRE
	M. BARON	M. ROUCHON
	M. MANSAT	M. DURON
	M. PRADON-VALLANCY	M. RAQUE
Secrétaire :	M. ARNAUD	

LA COLLECTE.

Les études des circuits ont été réalisées par la SEMERAP dans le premier semestre de 1981, auprès des mairies.

La mise en place des moyens -personnel et matériel roulant- a été effectuée en juin 1981 par le Bureau du Syndicat avec le concours de la SEMERAP. Le service a débuté le 1er juillet 1981.

La collecte couvre actuellement les 38 communes adhérentes qui sont desservies selon des fréquences hebdomadaires, voire bi hebdomadaires pour les bourgs les plus importants, les écarts étant collectés à quinzaine.

Elle est effectuée au moyen de 5 bennes de collecte à compaction servies par 9 agents.

Le kilométrage parcouru est important compte-tenu de la dispersion des lieux à collecter : environ 100 000 kms par an.

Le tonnage collecté annuellement avoisine 6 000 tonnes par an (20 tonnes par jour) ou 12 000 m³ (40 m³ par jour).

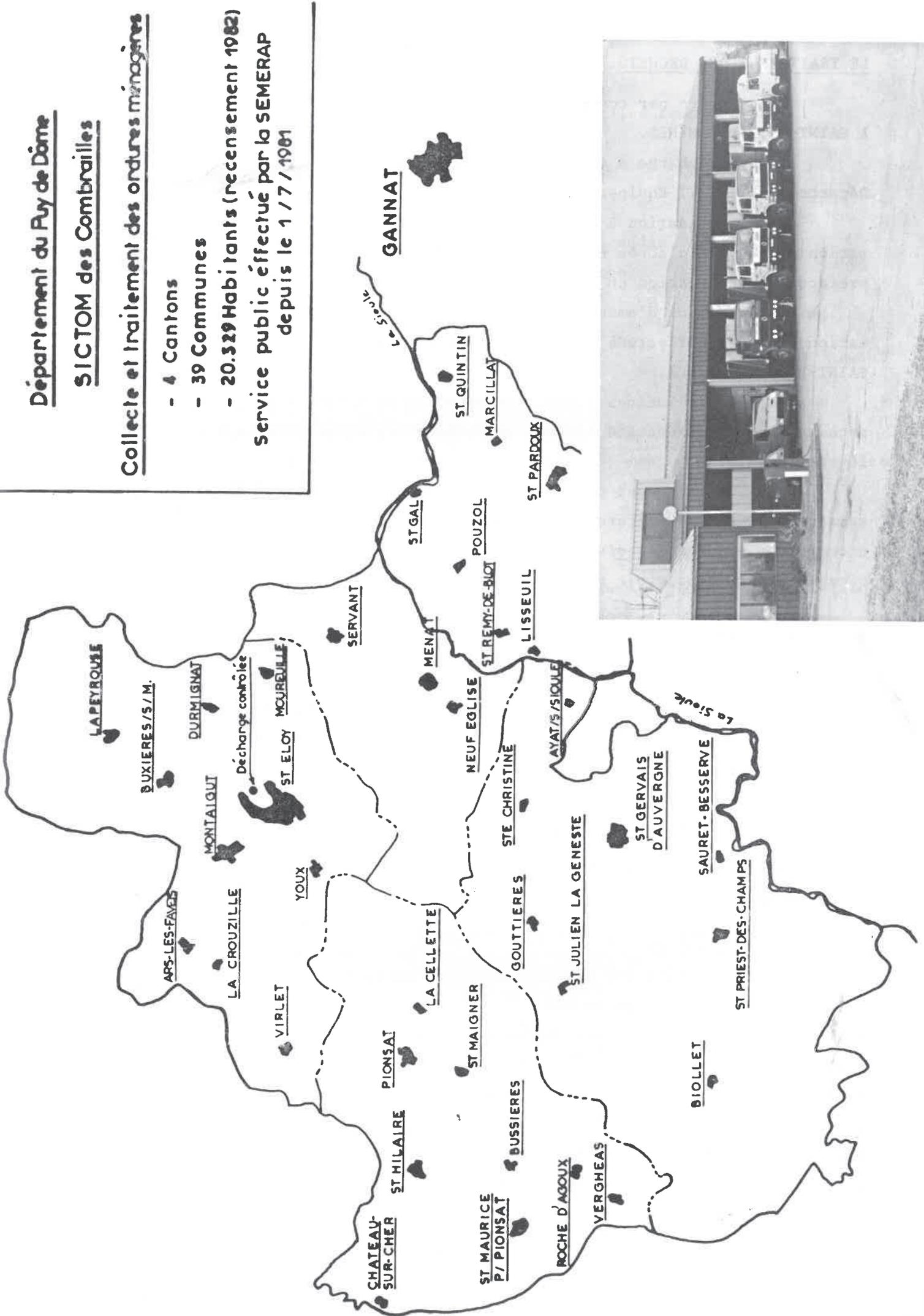
Département du Puy de Dôme

SICTOM des Combrailles

Collecte et traitement des ordures ménagères

- 4 Cantons
- 39 Communes
- 20.329 Habitants (recensement 1982)

service public effectué par la SEMERAP
depuis le 1 / 7 / 1981



LE TRAITEMENT DES DECHETS.

Il s'opère par compactage à la décharge contrôlée des Charbonnieres à SAINT-ELOY-LES-MINES.

Cette décharge a été étudiée, implantée et réalisée par la Direction Départementale de l'Equipement entre 1980 et 1982.

Son utilisation à titre provisoire date de juillet 1981 après réalisation de la voie d'accès et de l'assainissement et intervention de l'arrêté préfectoral de création en date du 21 juillet 1981.

Les travaux d'aménagement complémentaires (clôtures - réseaux - plantations) ont été effectués en 1982 sous la direction de la subdivision de SAINT-ELOY-LES-MINES.

Les installations fixes, notamment le bâtiment, sont dues à M. AMEIL, architecte ; elles ont été livrées au Syndicat et au service exploitant en février 1983.

La décharge est ouverte au public depuis novembre 1982, 6 jours par semaine à raison de 4 heures par jour pour le déversement des déchets ménagers encombrants ou pour les déversements de déchets provenant d'activités économiques (déchets industriels notamment).

LES DECHETS ENCOMBRANTS DES MENAGES.

Ils sont regroupés dans des caisses ouvertes de grande capacité (30 m3) implantées deux fois par an pendant 3 semaines dans chaque commune adhérente, puis transférés à la décharge par le service spécialisé de la SEMERAP qui utilise un camion poids lourd équipé d'un système de préhension particulier.

LES INVESTISSEMENTS.

Ils ont été réalisés par le SICTOM des COMBRAILLES. Ils sont de deux sortes :

1° - MOBILES (ou matériel roulant)

- 5 bennes de collecte sur châssis avec lève-conteneurs,
- 1 compacteur à pieds de mouton,
- 4 caisses ouvertes pour les objets encombrants,
- 205 bacs roulants,
- matériels divers et outillages équipant le dépôt.

ces investissements ont été subventionnés à hauteur de 30 % par le Conseil Général, le Syndicat ayant assuré le complément du paiement par des emprunts à taux privilégié sur fonds publics.

2 - INSTALLATIONS FIXES

au lieu-dit les Charbonnies à SAINT-ELOY-LES-MINES, elles comprennent :

- voie de desserte,
- assainissement spécifique,
- clôture,
- réseaux (AEP, électricité, téléphone) - sécurité incendie,
- bâtiment d'exploitation (sanitaire - atelier - garage),
- plantations,
- pont-basculé,
- aire de lavage,
- citernes, etc...

Ces investissements fixes ont été subventionnés à hauteur de 60 % par le Conseil Général, le complément étant assuré par des emprunts sur fonds publics réalisés par le Syndicat.

LE FONCTIONNEMENT.

Il est assuré par la SEMERAP - Société Anonyme d'Economie Mixte créée par les Collectivités du Puy-De-Dôme qui détiennent 80 % de ses actions, notamment le SIAEP de SIOULE et MORGE, actionnaire cofondateur de la Société - qui gère le personnel d'exploitation, assure l'entretien et l'utilisation des matériels et supporte généralement toutes les charges du fonctionnement des services de collecte et de traitement.

Ce fonctionnement comporte :

- la collecte des déchets ménagers au moyen de bennes de collecte, en porte à porte complété par les bacs-roulants,
- le traitement des déchets en décharge contrôlée de SAINT-ELOY-LES-MINES par compactage,
- l'enlèvement des encombrants.

La SEMERAP exécute sa mission en vertu d'un marché de prestations en date du 23 juillet 1986, conclu après un appel d'offres auprès d'entreprises spécialisées.

TARIFS 1986.

Le tarif appliqué dans le SICTOM des COMBRILLES en 1986 a été arrêté à ce qui suit pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des 20 903 habitants :

- à l'habitant : 133,14 Francs T.T.C., dont
 - + 22,90 F pour le Syndicat à l'effet de couvrir ses charges financières,
 - + 110,54 F pour la SEMERAP à l'effet de couvrir ses charges de fonctionnement.

Le coût du service fait l'objet de titres de recettes du Syndicat sur les communes adhérentes lesquelles les répercutent sur leurs administrés ; soit en créant une taxe d'enlèvement des ordures ménagères assise sur les bases de la contribution foncière des propriétés bâties, soit en l'imputant sur le budget de la commune, soit enfin en créant une redevance spécifique "d'enlèvement des ordures ménagères".

+
+ +

Mis en place dès le 1er juillet 1981 dans une région difficile d'accès, à la population dispersée, ce service apporte aux administrés une solution à leurs problèmes d'élimination des déchets ménagers, et aux collectivités, une réponse à leurs problèmes d'environnement par la suppression de décharges non autorisées et insuffisamment entretenues.

Depuis son démarrage, le service a été amélioré notamment par la mise en place de bacs-roulants destinés à assouplir la collecte des déchets pour les usagers non sédentaires ou encore les activités économiques.

Les caractéristiques des communes des Combrailles résident dans la dispersion des villages à collecter et dans la faible densité de la population qui entraînent un surcroît pour ce service explicable par le kilométrage important des tournées de collecte et une assiette relativement faible pour la répartition des charges du service.

Aussi le Syndicat a-t-il demandé à la SEMERAP d'étudier des solutions qui pourraient entraîner un allègement du coût de la collecte en 1986. Des essais seront effectués à partir du 1er décembre 1986.

Enfin, la commune du QUARTIER a été admise par le Comité à adhérer au SICTOM des COMBRAILLES à compter du 1er janvier 1987, ce qui portera le Syndicat à 39 communes et 21 232 habitants.

Conscients de leurs responsabilités rappelées dans la loi du 15 juillet 1975 appliquant la directive des Communautés Européennes, les élus des Cantons de MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE, MENAT, PIONSAT et SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE, ont réuni leurs efforts pour constituer ce service public indispensable à la vie de leurs administrés.

Il n'est pas inutile de rappeler que depuis la création du SICTOM, la décharge précédemment créée, route de Durmignat, est fermée pour le dépôt des ordures ménagères. Un arrêté a été pris par le Maire, transmis à la Sous-Préfecture et à la Gendarmerie de MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE qui est notamment chargée de son application.



Il a été constaté à de nombreuses reprises le dépôt d'ordures ménagères alors que le ramassage s'effectue régulièrement sur le territoire communal par le SICTOM DES COMBRAILLES.

Tout contrevenant qui sera pris à enfreindre la loi et l'arrêté municipal sera traduit devant les tribunaux.

Une clôture a été mise en place, un portail posé, la clef se trouvant en Mairie.

Seul est autorisé le dépôt de gravats et divers déchets de construction et démolition.

Il est rappelé que les encombrants sont enlevés régulièrement par le service mis en place par le SICTOM. Le conteneur sera implanté au bourg (stade) du 22 décembre 1986 au 5 janvier 1987.

Il est formellement interdit de déposer notamment des papiers qui s'envolent inéluctablement, polluent l'environnement et donnent de cette entrée sur le territoire communal une image parfaitement déplorable.

Le Maire et le conseil municipal comptent sur votre compréhension et vous demandent de respecter et faire respecter les obligations ainsi définies.

L'UNION SPORTIVE

L'Union Sportive a repris ses activités en 1973 après une longue mise en sommeil. Nous avons pris des renseignements sur les origines de notre club dont le premier président fut Monsieur Léon LANDRIEVE. C'est lui qui a bien voulu nous faire part de ses souvenirs. L'association a donc été créée en 1930 ou 31.

Outre Monsieur LANDRIEVE, le bureau comprenait Messieurs André MARTIN et Marcel DURANTHON (secrétaire et trésorier).

Ces trois fondateurs faisaient également partie de l'équipe au sein de laquelle on rencontrait aussi Messieurs Lucien THEVENIN, Georges TREMELET (le plus expérimenté car il avait pratiqué le football pendant son service militaire).

Evidemment, les ressources de l'Union Sportive étaient très réduites. Pas question de subventions comme c'est actuellement le cas pour créer un club. Les amateurs de football des années 30 se souviennent d'un don généreux de 1 000 F de l'époque, effectué par le curé du moment, l'abbé BACONET.

Les joueurs, comme actuellement, devaient être couverts par une assurance. Ils évoluaient sur un terrain prêté au Plaix. Ils ne connaissaient pas les chaussures à crampons et jouaient en souliers ferrés.

Monsieur LANDRIEVE croit se souvenir que l'équipe revêtait des maillots bleus. Des rencontres avaient lieu avec BELLENAVES, MONTAIGUT et SAINT-GERVAIS. Les déplacements posaient quelques problèmes, les voitures étaient rares. Monsieur MOSNIER, négociant en vins se chargeait du transport à l'aide de sa camionnette. Les matches étaient arbitrés par des bénévoles de la région possédant quelques notions des règles du football. Dirigeants et joueurs se réunissaient régulièrement au café-tabac de Monsieur Elie GUILHOT.

Bien entendu, quand vint la guerre, le club cessa ses activités. Vers les années 1948-1950, Monsieur LABAYE (maçon), Monsieur BARTHOUX (ancien maire) entreprennent de former une nouvelle équipe. L'on joue à Augères près de l'usine d'engrais sur un terrain marécageux à souhait. On est maintenant équipé de chaussures de foot, cependant il n'y a pas de compétitions officielles Robert TOIZAT est le capitaine de l'équipe, on y rencontre également René

GAUVIN, les fils LABAYE, Roger GUILHOT, Marcel COLAS (goal). Malheureusement, on n'arrive pas à maintenir l'équipe plus de quelques mois et il faudra attendre 1973 pour revoir du football à LAPEYROUSE.

Actuellement, nos jaunes continuent d'évoluer en première division pour l'équipe I qui, si elle n'a pas obtenu tout à fait les résultats qu'on pouvait en attendre au cours de la saison passée, semble avoir plus de chances cette année avec un bon classement après 6 matches.



L'équipe réserve se défend bien et occupe une bonne place en cinquième division.

Quant aux jeunes cadets-minimes, toujours pleins de bonne volonté, ils ne se laissent pas décourager par quelques échecs et nous leur disons bravo.



LE COMITE DES FETES

La seule activité du Comité des Fêtes de LAPEYROUSE a été la Fête Patronale qui s'est déroulée pendant trois jours sous un soleil magnifique à la veille de l'automne.

- le samedi après-midi : les pétanqueurs étaient nombreux sur la place où se déroulait un concours en triplète.
- le samedi soir : Bal des "Jeunes" avec l'orchestre "EXPERIENCE" qui n'a pas remporté le succès attendu.
- dimanche matin : rendez-vous à 8 H 30 devant la Mairie pour participer à un mini rallye auto-moto qui a divertit tous les participants. Après les différentes péripéties de ce dernier, on se retrouva au Foyer Laïc dans la bonne humeur pour la remise des lots et l'Apéritif.
Tout le monde partit déjeuner afin de reprendre des forces pour recommencer l'après-midi à la Fête Foraine qui fait toujours la joie des enfants avec les manèges et les stands.
Il y avait aussi un match de football.
- dimanche soir : vers 22 heures fut tiré un magnifique feu d'artifice sans lequel la Fête ne serait pas complète.
Puis tout le monde se retrouva au Bal Musette animé par Tony CACCIOPOLI qui s'est terminé trop tôt à notre gré, mais le lendemain, les enfants partent à l'école et la plupart des gens travaillent...

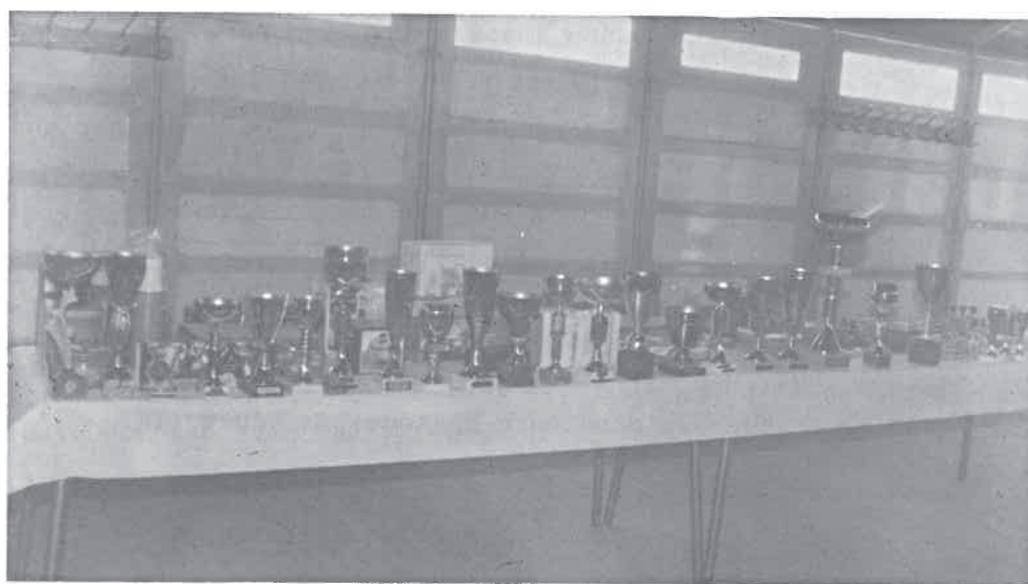
La Fête se termina le lundi après-midi avec la traditionnelle course cycliste organisée par l'U.V.S.E.. Les enfants des écoles furent récompensés par des friandises et des tickets de manège.

Le Président et tout le conseil d'administration remercient bien sincèrement tous les gens qui ont bien voulu apporter leur aide pour que cette fête se déroule dans la bonne humeur malgré tous les tracas dûs à l'organisation.



Le vainqueur avec la traditionnelle gerbe de fleurs remise par
Mademoiselle Annie MONCELON entourés de Monsieur MERITET, Président
du Comité des Fêtes, de Jean MICHEL, Maire et du commentateur Pepito.

LA FETE DU 14 JUILLET



Lots remis aux différents participants, dons des sociétés locales,
des artisans, commerçants, constructeur, organisme de crédit.

Chaque année, un peu plus de monde.

La municipalité, organisatrice de la Fête du 14 juillet, ne pouvait que se réjouir : une participation record, un nombre de cyclistes lapeyrousiens et locaux en nette augmentation, une course difficile mais les efforts furent bien récompensés.

Enfin le buffet froid connut un vif succès ; plus de 330 repas furent servis, obligeant nos méritantes cuisinières à faire preuve d'imagination pour trouver la solution adéquate.



une vue partielle des pâtés et tartes confectionnés par nos "cordons bleus".

Le feu d'artifice venait enfin illuminer de ses mille éclats cette joyeuse soirée où chacun put apprécier un orchestre de qualité.

Merci à tous, organisateurs de la course, plus particulièrement à Daniel BASSI, aux généreux donateurs, à tous les bénévoles.

Grand merci à toutes nos cuisinières qui ont généreusement confectionné tartes et pâtés. Espérons que l'on ait toujours de la crème et de la farine.

LE FOYER LAÏC

Le Foyer Laïc étant resté cette année dans ses manifestations traditionnelles, nous n'allons pas revenir sur celles-ci que chacun a encore en mémoire.

Une seule innovation qui mérite d'être signalée : La Fête des Ecoles avec la participation des enfants.

Les parents ont pu apprécier le travail fait au cours de l'année par Madame DELVILLE qui mérite d'être remerciée. C'est grâce à la participation financière de Foyer Laïc que les élèves du C.P. au C.M. peuvent avoir une heure et demie de danse par semaine.

Nous profitons du bulletin municipal pour adresser nos remerciements à tous ceux et à toutes celles qui, par leur travail ou leur présence, ont assuré la réussite de nos manifestations.

Grâce aux jeunes employés aux T.U.C., l'année 1986 verra la fin des travaux de rénovation de notre salle polyvalente.

Quand ce bulletin paraîtra, une petite cérémonie aura permis de présenter ces travaux aux gens de LAPEYROUSE.

Le samedi 13 décembre à 15 heures, les responsables départementaux de la Fédération des Associations Laïques du Puy-De-Dôme viendront se rendre compte, sur place, de la vie de notre Foyer. Monsieur CANDORET, Président, en profitera pour remettre à notre vice-président, Maurice COLAS, la médaille de la Ligue de l'Enseignement.

Pour 1987, nous avons déjà retenu :

- le 31 janvier pour l'Assemblée Générale du Foyer,
- le 14 février pour la traditionnelle "potée auvergnate"
- le 5 avril pour la Fêtes des Ecoles dont le bénéfice ira alimenter la Caisse de Voyage. Cette année, nous espérons pouvoir vous présenter un spectacle complet avec les enfants.

NOTRE VOYAGE A LYON

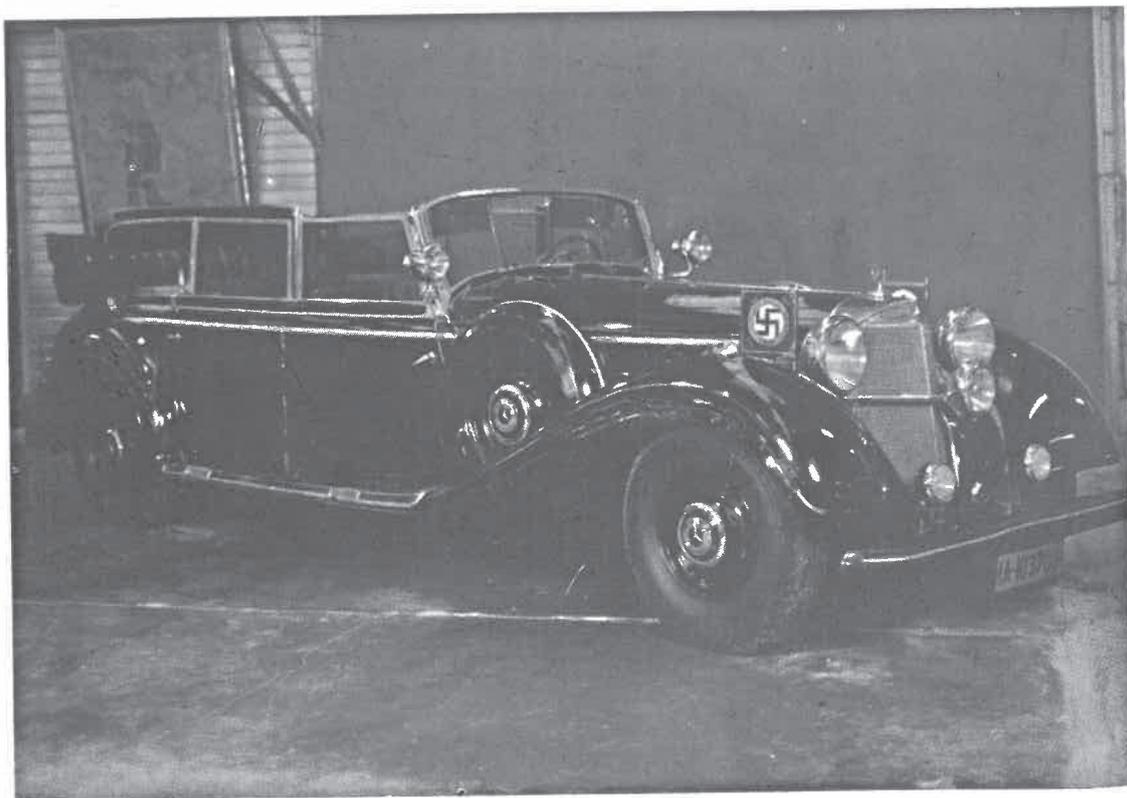
Quelle animation ce matin dans la cour de la Gare !

Nous sommes mardi 17 juin 1986 : c'est le voyage scolaire.

A six heures, 53 personnes, enfants et parents prennent place dans le train qui doit nous conduire à LYON.

A SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES, nous changeons pour un autorail spécial.

A notre arrivée en gare de LYON-PERRACHE, un car nous attend pour la visite de LYON. Une hôtesse nous fait l'historique de la ville et nous conduit successivement sur la place Bellecour, à Fourvières où nous découvrons les restes d'un immense théâtre romain. Du haut de la colline de Fourvières, nous contemplons une grande partie de LYON entre la Saône et le Rhône avec le quartier moderne de la Part-Dieu et sa tour en forme de crayon. Nous terminons par le quartier Saint-Jean avec sa magnifique cathédrale. L'hôtesse nous explique le fonctionnement de l'horloge astronomique. Il est l'heure de déjeuner. Nous nous rendons au Parc de la Tête d'Or. Au milieu d'une fourmilière d'enfants, nous trouvons une place à l'ombre pour pique-niquer. Le parc est tellement grand que nous avons à peine le temps d'admirer quelques animaux du zoo et il faut déjà reprendre le car pour nous rendre au musée des vieilles voitures à ROCHETAILLEE-SUR-SAONE.





Dans un cadre magnifique se côtoient une multitude de véhicules : voitures, motos, bicyclettes, des plus anciens au plus récents tous aussi bien entretenus les uns que les autres. Nous admirons en particulier la voiture de parade d'Adolf HITLER et la voiture personnelle d'Edith PIAF.

Juste le temps de nous désaltérer et d'acheter quelques cartes postales et nous sommes de retour en gare de LYON-PERRACHE. Avec plus d'une heure de retard, nous reprenons la direction de LAPEYROUSE. Après une halte imprévue de deux heures à SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES, nous retrouvons nos parents. Il est 1 heure du matin.

A moitié endormis, un peu fatigués mais contents de notre journée nous regagnons avec plaisir notre lit.

Les élèves du Cours Moyen.



Club du 3^e Age

A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'Amicale des Anciens très durement touchée par de nombreux décès, notre regard, nos pensées sont avec ceux qui nous ont quittés. Autour de nous, des malades, tous ensemble, nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Malgré tout cela, une équipe d'hommes et de femmes a voulu marquer le calendrier par des dates que nous n'avons pas oubliées :

11 JANVIER : Assemblée Générale, renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration, compte-rendu financier suivis d'un déjeuner entièrement gratuit offert à nos adhérents, 140 personnes prennent place dans la salle de la cantine de LAPEYROUSE autour des tables coquettement dressées par les épouses des retraités.

Le menu se composait ainsi : apéritif - pâté de foie de volailles et saucisson - truites en gelée - chevreuil en sauce - pommes vapeur - légumes - fromages - fruits au sirop - brioche - café - digestif - vins blanc et rouge.

Dans une ambiance des grands jours, les chansons, les histoires tiennent en haleine l'assistance pendant près de deux heures puis le relais est pris par nos sympathiques musiciens Jean-Philippe CHARVERON, Béatrice et Pascal TIXERONT qui animeront l'assemblée jusqu'à la soupe à l'oignon, 50 personnes sont encore présentes ; comme c'est court et que le temps passe vite loin des soucis quotidiens.

19 AVRIL : On se réunit pour un autre déjeuner, 133 présents tous heureux de se retrouver, de se serrer la main. On cherche ses voisins de table habituels afin d'échanger les souvenirs. La journée se termine par des chansons, histoires, danses et c'est vers 23 heures que l'on se quitte après avoir mangé la soupe à l'oignon.

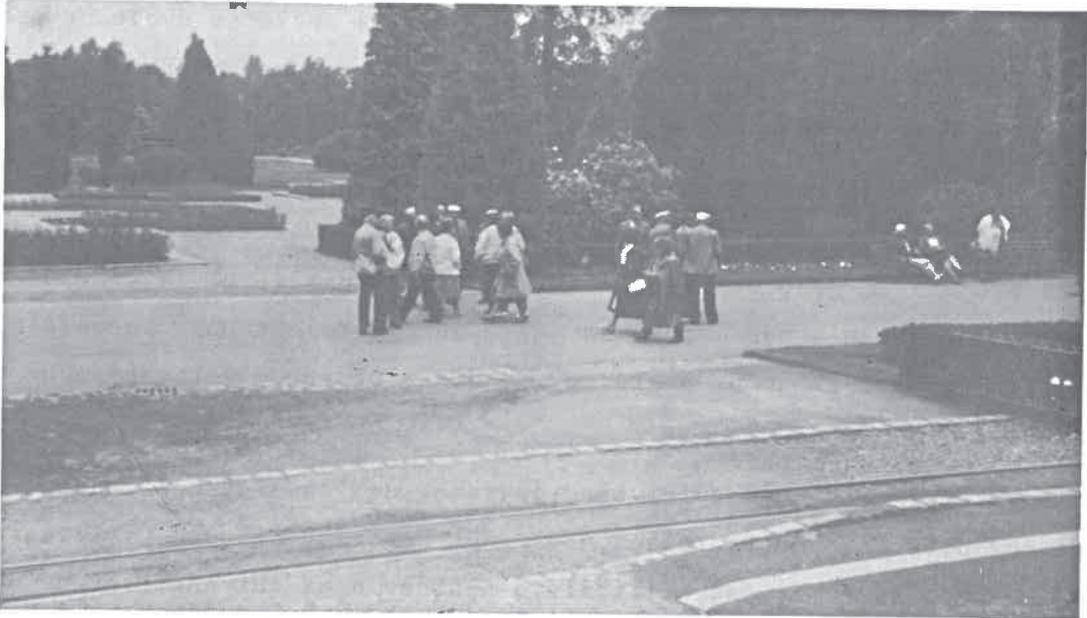
7 JUIN : A 6 heures du matin, 83 personnes prennent place dans les deux cars "TIXIER" mis à notre disposition, pas un absent ce jour-là.

lère étape : BOURGES où l'on boit le café pour les uns et le petit vin blanc pour d'autres. Après 45 minutes, nous repartons tous requinqués pour ORLEANS.

lère visite : la cathédrale "Sainte Croix", monument imposant avec ses 147 mètres de long, 63 m de large, ses tours de 87 m, sa flèche de 102 m que l'on a admirée, aux abords des monuments à la mémoire de Jeanne d'Arc où l'on a pu lire : "elle n'avait passé ses humbles dix neuf ans que de quatre à cinq mois et sa cendre charnelle fut dispersée au vent".

A douze heures précises, nous arrivons au restaurant "Les Mouettes Blanches", un peu dispersés dans de petites salles, le déjeuner fut suffisamment copieux pour satisfaire nos appétits.

L'horaire est respecté et à 14 H, nous partons pour le parc floral, voyage avec le petit train puis, par petits groupes, on s'attarde vers ce qui intéresse, par exemple "1672 naissance fortuite du Bouillon le Loiret 13 kms de cours, température entre 2 et 5 degrés, alimenté par un réseau de rivières souterraines".



Départ de ce parc vers 18 H, une halte de dix minutes est demandée par notre Vice-Président et c'est par la route nationale 144 que l'on arrive à BRUERES ALLICHAMPS où l'on peut se désaltérer et en même temps admirer le Monument érigé au milieu de la chaussée représentant le Centre de la France sur lequel on peut lire "Borne Milliaire du 3ème Siècle convertie en sarcophage au VIème Siècle dans le cimetière d'ALLICHAMPS en 1757 érigée à cet emplacement en 1799 par le Duc de Charost, la tradition désigne ce monument comme centre de la France, Monument classé M.H. plaque apposée le 28 mai 1950 par le Touring Club de France".



C'est après une journée bien remplie que chacun regagne son chez lui vers 22 heures gardant un bon souvenir de cette journée ensoleillée.

13 septembre : Pour la deuxième année consécutive, nous avons profité du passage à CLERMONT pendant cinq jours de "HOLIDAY ON ICE" pour offrir à une partie de nos adhérents, mais aussi à toutes les personnes désirant se joindre à notre sortie pour profiter d'un magnifique spectacle différent de l'an dernier, notre groupe fut très bien placé pour pouvoir admirer les artistes évoluant presque sans interruption sous les faisceaux des projecteurs aux lumières multicolores s'ajoutant à un décor magnifique.

25 octobre : cette journée bien remplie clôturera la campagne 86. Elles sont trois au Conseil d'Administration, elles ont la délicate mission de choisir parmi plusieurs projets le menu qui sera servi à tous, puis vient le tour de notre fidèle traiteur qui n'a pas ménagé sa peine et son talent pour satisfaire les anciens, ils étaient 115 pour apprécier un des plus succulents repas qui nous a été servi.

Vers 17 heures, les deux doyennes de l'assistance ouvrent la partie réservée aux divertissements, elles nous font entendre de très vieilles chansons dans une atmosphère où il est difficile d'apaiser ceux qui ont tant de choses à se dire, ensuite, conteurs d'histoires, chanteuses et chanteurs continuent à distraire l'assistance.

Vers 19 heures, ils sont trois à monter sur la scène, ce sont les musiciens de l'Amicale bien décidés à faire valser les danseuses et les danseurs. A 22 heures, la soupe à l'oignon est servie puis il est temps de se quitter en se disant à l'année prochaine.

Alors que l'année 1986 arrive à son terme, l'Amicale des Anciens, ses responsables, ses adhérents très touchés par les dons, les subventions qu'ils ont reçus tiennent à exprimer leurs plus vifs remerciements à la Municipalité de LAPEYROUSE, la Société de secours minière, la société de chasse "La Lapeyrousienne", Monsieur et Madame ROCHE, les donateurs individuels ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à notre succès de 1986.

LAPEYROUSE ANIMATION

LAPEYROUSE-ANIMATION a tenu son assemblée générale le 25 octobre dernier avec à l'ordre du jour le renouvellement du Bureau et du Conseil d'Administration.

Le Bureau dont le renouvellement a lieu tous les trois ans et le Conseil d'Administration se trouvent donc ainsi composés :

PRESIDENTE : Raymonde ROBEYROLLE

VICE-PRESIDENTE : Nadine GUILLET

TRESORIERE : Nadine MICHEL

TRESORIERE-ADJOINTE : Nicole MARTEAUX

SECRETAIRE : Gisèle THEVENIN

SECRETAIRE-ADJOINTE : Christiane MICHARD

AUTRES MEMBRES : Lucienne BUVAT

Louise BIARD

Dominique RAINAUD

Christine DUFRAIGNE

Nicole TOURRET

Eliane MANSERI

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Mme ARNAUD et Mme MERITET.

Nos activités pour 1985-1986 furent les suivantes :

- 21 décembre : Fête de Noël
- en janvier : un film "TIR GROUPE" et des actualités
- 2 mars : séance récréative avec la participation des institutrices et de Melle DELVILLE
lère partie : chants, danses, etc... avec les enfants





2ème partie : comédie jouée par les adultes.

RANDONNEES PEDESTRES : 1 par saison dont une avec le Club Amitié Nature de MONTLUCON.

STAGES avec les C.E.M.E.A. pour formation en vue du B.A.F.A.

VOYAGE EN JUILLET : les enfants ont passé une très agréable journée et ont profité pleinement de toutes les attractions au Parc Zoologique du PAL.

Les projets pour 1986-1987.

Les loisirs auront lieu pendant les vacances et quelques mercredis seulement. Les parents en seront avisés en temps utile.

Ces ateliers ponctuels permettront aux enfants de choisir librement les activités qui leur plaisent, exemples : peinture, décoration, théâtre, atelier bois, cuisine, activités collectionneurs, etc...

au programme :

- sortie nature avec attraction au ruisseau,
- Fête de Noël,
- CARNAVAL,
- soirée Crêpes,
- piscine en Juin

Le voyage clôturera les loisirs 86-87 en juillet.

Nous remercions très vivement l'appui de la Municipalité et de la Mutualité Sociale Agricole qui encouragent nos efforts.

LA PAGE DES RETRAITÉS

L'espoir nous fait vivre et bien vivre puisque cette année encore a fait l'objet de rencontres assidues à la salle polyvalente, de voyages, bref de moments de bonne humeur qui nous permettent de supporter le poids des ans sans trop de peine.



La faiblesse du corps ne doit pas engendrer la faiblesse de l'esprit. Nos réunions bimensuelles nous permettent de mettre à jour nos connaissances sur la vie quotidienne de notre commune, de notre environnement national, voire même international. L'actualité amène des réflexions qu'il nous semble bon de partager.

Les diaporamas de nos globe-trotters nous démontrent souvent qu'il fait bon vivre sur la terre de votre vieille France et que d'autres peuples qui profitent du soleil quelques mois de plus que nous n'en sont pas plus heureux pour autant.

Si l'idéal n'existe pas, notre objectif n'est-il pas de s'en rapprocher ?

L'amélioration de notre quotidien passe par l'oubli des petits soucis qui risquent de grandir si on les laisse s'amplifier. L'organisation de quelques sorties contribue à les combattre.

C'est ainsi que nous avons fait une visite à CHATEAUGAY, cité médiévale proche de chez nous que beaucoup d'entre nous ne connaissaient que par ses meilleurs crus de vins Rouge ou Rosé.

Les plus courageux ont même gravi les quelques 130 marches du donjon qui leur a fait découvrir une vue magnifique de la Limagne sous le soleil. Pendant ce temps, d'autres préféraient goûter un rafraîchissement ou faire quelques pas de danse entraînés par un orchestre local venu nous accueillir.

La soirée se terminait par un repas à "La Rose des Vents" où rien ne manquait : accueil, service et accompagnement.

Début octobre, une soirée friture nous conduisait dans la vallée de la Sioule, cité très colorée en cette époque de l'année. Nous avons profité de cette escapade pour visiter le musée paléontologique de MENAT très bien installé dans les locaux de l'ancien monastère.

Nous avons plein de projets pour les beaux jours, en attendant, nous continuons nos activités à la Salle Polyvalente et bien sûr, nous terminons l'année par notre repas de Noël.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux.

RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE DE LAPEYROUSE (Tél. 73-52-00-79)

La Mairie est ouverte au public les :

- lundi de 14 heures à 17 heures
- mardi de 14 heures à 17 heures
- mercredi FERME
- jeudi de 14 heures à 17 heures
- vendredi de 14 heures à 17 heures
- samedi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30

Bibliobus :

Les habitants de la commune peuvent emprunter gratuitement des livres fournis par la Bibliothèque Centrale de Prêt de CLERMONT-FERRAND, en s'adressant au secrétariat de mairie, aux heures d'ouverture.

BUREAU DE POSTE DE LAPEYROUSE (Tél. 73-52-00-00)

Le bureau de poste est ouvert les :

- lundi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- mardi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- mercredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- samedi de 9 heures à 12 heures

L'horaire limite de dépôt du courrier de départ est fixé à 16 heures 45.

PERCEPTION DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE (Tél. 73-85-09-24)

La perception est ouverte au public les :

- lundi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- mardi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- mercredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- jeudi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- vendredi Fermé le matin de 14 heures à 17 heures

Une permanence a lieu tous les vendredis à SAINT-ELOY-LES-MINES de 8 heures à 12 heures.

CREDIT AGRICOLE DE SAINT-ELOY-LES-MINES

Le bureau de LAPEYROUSE est ouvert les premier et troisième jeudi de chaque mois.

PERMANENCES :

- + Contrôleur de la Mutualité Sociale Agricole
A MONTAIGUT (salle de la mairie) le 2ème mardi de chaque mois de 10 heures à 12 heures.
- + Assistante sociale
A SAINT-ELOY-LES-MINES (dispensaire) les mardi et jeudi matin
A LAPEYROUSE (mairie) le 1er mardi de chaque mois

QUELQUES FORMALITÉS

PIECE DESIREE	OU S'ADRESSER	A FOURNIR
Carte Nationale d'Identité	Mairie du domicile	2 photos, 1 timbre fiscal 115 F carte périmée, autorisation parentale
Passeport	Mairie du domicile	2 photos, 1 timbre fiscal passeport périmé
Extrait de casier judiciaire	Greffe du T.G.I. du lieu de naissance	Etat Civil et adresse
Certificat de nationalité française	Greffe du T.I. du domicile	livret de famille et toutes pièces prouvant la nationalité
Carte d'électeur	Mairie du domicile	pièce d'identité
Fiche d'Etat Civil	n'importe quelle mairie	livret de famille
Demande d'alignement Permission de voirie	Mairie du domicile	plan de situation
Autorisation de sortie de territoire pour enfants mineurs (français)	Mairie du domicile	Autorisation du Chef de famille
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage	
Certificat de vaccination	Mairie du domicile	carnet de vaccinations
Certificat de vie	Mairie du domicile	livret de famille
Extrait ou bulletin de naissance, Mariage ou décès	Mairie du lieu de Nais. Mar. Décès	enveloppe timbrée avec adresse
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	livret de famille et certificat de décès
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	livret de famille et certificat du praticien
Copie certifiée conforme	Mairie	la copie et l'original

État Civil

NAISSANCES :

21 décembre 1985 : Angélique Noëlle MEUNIER
3 janvier 1986 : Aurélien MARTIN
7 janvier 1986 : David GUILLET
27 octobre 1986 : Christelle Marylène GUILLOT

MARIAGES :

28 juin 1986 : Philippe GAUVIN et Nathalie TOUZAIN
5 juillet 1986: Lionel OLIVIER et Marie-Thérèse Jeanine Denise SARDO

DECES :

10 mars 1986 : Gilbert Lucien DECORPS LAPEYROUSE
4 mai 1986 : Florentine MARTIN veuve GUILLOT EBREUIL
2 juin 1986 : Félicien Alfred MEUNIER MONTAIGUT
8 juin 1986 : Madeleine Clémentine GROBAUD épouse MAHE LAPEYROUSE
28 juillet 1986 : Auguste Marie SALIOU MONTLUCON
8 août 1986 : Colette Marie-Thérèse COLAS épouse BARBARAT LAPEYROUSE
20 août 1986 : Emile BAYLOT LAPEYROUSE
22 août 1986 : Jeanne MALOCHET veuve RADIER MONTLUCON
28 août 1986 : Paul GAUVIN MONTAIGUT
3 octobre 1986 : Armand Jules GARNIER LAPEYROUSE
5 octobre 1986 : Louis MARTIN LAPEYROUSE
9 octobre 1986 : René MARGELIDON LAPEYROUSE
14 octobre 1986 : Adrien Marius VIRMONT CLERMONT-FD

*vous êtes tous
conviés à la:*

**REUNION
PUBLIQUE
d'information.**

*dimanche 25 janvier
10h.*

Salle de la mairie.